

PROSPECTUS
POUR

Investeringsforeningen Jyske Invest International

Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

Conseil d'administration

Monsieur Hans Frimor
Président

Monsieur Bo Sandemann Rasmussen

Madame Jane Soli Preuthun
Vice-présidente

Monsieur Bjarne Stael

Je confirme par la présente que le présent document est la dernière version déclarée à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*).

Monsieur Jan Houmann
Directeur général

Le prospectus original a été rédigé en danois. La version danoise originale a été traduite en français. La version française est publiée sous réserve d'erreurs et d'omissions éventuelles ainsi que d'erreurs de traduction. La version originale du prospectus ainsi que des statuts sont disponibles en danois sur jyskeinvest.com.

1	CLAUSE MODIFICATIVE.....	6
2	DENOMINATION, ADRESSE ET NUMEROS D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE	6
3	OBJECTIF DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	6
4	GENERALITES CONCERNANT L'INVESTISSEUR CONCERNE	6
5	COMPARTIMENTS.....	6
5.1	Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	7
5.2	Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	8
5.3	Jyske Invest Global Equities CL	9
5.4	Jyske Invest Equities Low Volatility CL.....	11
5.5	Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	12
5.6	Jyske Invest Stable Strategy CL.....	13
•	Jyske Invest Stable Strategy EUR	14
•	Jyske Invest Stable Strategy USD.....	14
•	Jyske Invest Stable Strategy GBP.....	14
5.7	Jyske Invest Balanced Strategy CL	16
•	Jyske Invest Balanced Strategy EUR.....	16
•	Jyske Invest Balanced Strategy USD	16
5.8	Jyske Invest Growth Strategy CL	18
5.9	Jyske Invest Aggressive Strategy (Autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	19
6	GENERALITES CONCERNANT LES LIMITES DE RISQUES, LES RISQUES ET LA GESTION DE RISQUE	21
6.1	Généralités concernant les limites de risques	21
6.2	Facteurs de risque	21
6.3	Généralités concernant la politique d'investissement de chaque compartiment	28
6.4	Objets d'investissement.....	28
6.5	Limites d'investissement, etc.	29
6.6	Investissements en obligations du Trésor et similaires.....	30
6.7	Investissements en obligations foncières	30

6.8	Techniques efficaces de gestion de portefeuille et gestion de garanties	30
6.9	Parts dans des établissements de crédit	32
6.10	Investissements alternatifs	32
6.11	Politique d'investissement responsable	33
6.12	Intégration des risques en matière de durabilité	33
7	REGLES FISCALES	34
7.1	Imposition des compartiments	34
7.2	Imposition des investisseurs	34
7.3	Informations supplémentaires	35
8	METHODE DE PRIX POUR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS	35
9	PUBLICATION DES PRIX D'ENTREE ET DE SORTIE ET DES VALEURS INTRINSEQUES	36
10	LIEU DE SOUSCRIPTION	36
11	TRANSACTIONS, ENREGISTREMENTS ET PAIEMENTS	36
12	COTATION EN BOURSE	36
13	INSCRIPTION NOMINATIVE	36
14	DROIT DE VOTE	36
15	PRIVILEGES	37
16	NEGOCIABILITE	37
17	EMPRUNTS ET FINANCEMENT PROVISOIRE DES TRANSACTIONS	37
18	DISSOLUTION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT OU D'UN COMPARTIMENT	37
19	SOCIETE DE GESTION	37
19.1	Rémunération de la société de gestion	38
20	DEPOSITAIRE	38
21	ACCORD DE CONSEILS BOURSIERS ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE	40
22	ACCORDS DE LICENCE D'INDICE	40

23	CONSEIL D'ADMINISTRATION	41
24	COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	41
25	REMUNERATIONS	42
26	AUTORITE DE CONTROLE.....	42
27	STATUTS, INFORMATIONS CLES A L'INVESTISSEUR, RAPPORTS ANNUELS, ETC.	42
28	INFORMATIONS ET PAIEMENTS	42
28.1	Informations spécifiques aux investisseurs de la République fédérale d'Allemagne.....	43
29	CALENDRIER FINANCIER PREVU	43
30	RESPONSABLE DE RECLAMATIONS	43
31	CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE	44
32	DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS	44
	ANNEXE 1 Nos. ISIN, LEI, SE et FT.....	45
	ANNEXE 2 Date de création	46
	ANNEXE 3 Commercialisation et distribution ou capitalisation.....	47
	ANNEXE 4 Exposition aux risques	48
	ANNEXE 5 Frais max. d'entrée en pour cent.....	49
	ANNEXE 6 Frais max. de sortie en pour cent.....	50
	ANNEXE 7 Commission de gestion et frais de gestion en pour cent.....	51
	ANNEXE 8 Frais d'administration en pour cent (TER) sur 5 ans.....	52
	ANNEXE 9 Informations en matière de durabilité.....	53

1 Clause modificative

Tous les éléments mentionnés dans le présent prospectus, et à ce titre également la politique d'investissement et les limites des risques, peuvent être modifiés par décision du Conseil d'administration, dans le cadre de la législation en vigueur et des statuts de la société. Le présent prospectus remplace toutes les versions précédentes annulant ainsi toutes les formulations antérieures à partir de la date de publication du présent indiquée à la dernière page.

2 Dénomination, adresse et numéros d'enregistrement de la société

Investeringsforeningen
Jyske Invest International
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg

Tél. (+45) 89 89 25 00
Fax (+45) 89 89 65 15

La société d'investissement a été créée le 19 avril 1993 sur l'initiative de Jyske Bank A/S. Elle gère des fonds UCITS.

La société est enregistrée auprès de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) sous le no. 11066 et auprès de la Direction danoise des entreprises (*Erhvervsstyrelsen*) sous le no. CVR 24260623.

3 Objectif de la société d'investissement

L'objectif de la société est, sauf stipulation contraire dans les statuts, de recevoir des capitaux et de les investir dans des instruments financiers, selon un principe de dispersion des risques, ainsi que de racheter la part des capitaux de l'investisseur à l'aide de moyens provenant de ceux-ci.

4 Généralités concernant l'investisseur concerné

L'investisseur concerné est convaincu par la valeur de la gestion active par des gérants de portefeuille professionnels, et il souhaite profiter des avantages qu'offre une société d'investissement. L'investisseur concerné cherche également à profiter de la dispersion des risques, en investissant dans un ou plusieurs compartiments de Jyske Invest International, plutôt qu'investir dans des valeurs individuellement.

L'investisseur est supposé connaître les risques liés à l'investissement dans les compartiments de Jyske Invest International. Il est conscient du risque de variations importantes des cours, en fonction du profil de risque du compartiment en question. Vous trouverez plus d'informations dans les chapitres dédiés à chaque compartiment ainsi que dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Les informations concernant l'horizon d'investissement de l'investisseur concerné et les moyens d'investissement utilisés sont décrits pour chaque compartiment ci-après.

5 Compartiments

Les compartiments de la société sont indépendants en ce qui concerne leurs obligations. Certains compartiments sont divisés en classes de parts, comme indiqué dans les descriptions ainsi que dans l'annexe 1. En principe, la description des compartiments et l'utilisation du terme « compartiment » concernent également les classes de parts dans la mesure où cela est conforme à la législation.

Les nos. ISIN, LEI, SE et FT des compartiments/classes de parts figurent en annexe 1.

La date de création des compartiments/classes de parts figure en annexe 2.

Tous les compartiments/classes de parts émettent des certificats. Dans l'annexe 3, vous pouvez voir si les différents compartiments/classes de parts capitalisent ou distribuent des dividendes ainsi que leur pays/juridiction de commercialisation.

L'exposition au risque des compartiments/classes de parts figure en annexe 4.

La valeur nominale par part est de 100 dans la devise du compartiment/de la classe de parts.

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est autorisé à créer des classes de parts dans les compartiments dits de « CL ».

Les objectifs d'investissement sont décrits dans les chapitres dédiés à chaque compartiment. Ils sont pris en compte lors de l'évaluation de la performance par le Conseil d'administration. Ce dernier prend également en compte une analyse concurrentielle, en déterminant dans quelle mesure les résultats d'investissement se placent dans la moitié haute en comparaison avec les performances des compartiments pertinents et comparables d'autres sociétés d'investissement. L'atteinte des objectifs d'investissement des compartiments et l'analyse concurrentielle ont le même poids lors de leur évaluation par le Conseil d'administration.

La société est composée des compartiments/classes de parts suivants :

5.1 Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL

5.1.1 Politique d'investissement

Le compartiment peut investir, directement ou indirectement, en obligations émises par des pays émergents situés en Amérique Latine, en Asie, en Europe de l'Est et en Afrique. Le portefeuille est principalement composé d'obligations émises ou garanties par des États. Les fonds sont essentiellement placés en obligations émises en EUR ou en USD. Le risque de change est couvert par l'EUR. Les fonds peuvent également être placés en obligations émises en devises locales des marchés émergents. En principe, le risque de change des investissements en devises locales n'est pas couvert par l'USD.

Le compartiment peut investir en obligations convertibles.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.1.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration pour le rating et la duration des obligations ainsi que pour la répartition par région et par devise par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

Le compartiment est caractérisé par un risque élevé.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.1.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.2 Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL

5.2.1 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment peuvent être investis, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'obligations à rendement élevé émises par des sociétés. La majorité des obligations ont un rating inférieur à l'investment grade. Le risque de change des devises autres que l'euro est couvert par celui-ci.

Le compartiment peut investir en obligations convertibles.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres bourses et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 50% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 50% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.2.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration pour le rating et la durée des obligations ainsi que pour la répartition par région et pays par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

Le compartiment est caractérisé par un risque moyen.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.2.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.3 Jyske Invest Global Equities CL

5.3.1 Politique d'investissement

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Les capitaux du compartiment sont investis dans un portefeuille global d'actions des marchés matures. Le portefeuille est composé d'un grand nombre de sociétés réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les valeurs sélectionnées doivent être suffisamment négociables, mais il n'y a aucune exigence quant à la taille des sociétés. En

outre, le compartiment investit dans des sociétés qui soutiennent la contribution positive au développement durable de l'ensemble du portefeuille. La sélection vise particulièrement à orienter les investissements vers des sociétés qui contribuent à la transition vers une société à faible émissions de carbone.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales visées à l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

Benchmark du compartiment :

- MSCI World Net Total Return Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.3.2 Caractéristiques environnementales et sociales (durabilité) du compartiment

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales visées à l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Vous trouverez plus d'informations concernant les caractéristiques environnementale et/ou sociale en annexe 2.

5.3.3 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration concernant la répartition des secteurs et des régions ainsi que la répartition des devises par rapport au benchmark. De plus, des limites pour la tracking error et le bêta ont été fixées, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

Le compartiment est caractérisé par un risque élevé.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.3.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.4 Jyske Invest Equities Low Volatility CL

5.4.1 Politique d'investissement

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance de l'indice de référence du compartiment, également ajustée en fonction des risques. En outre, le compartiment doit représenter un risque moins élevé, en fonction des variations du cours, que le marché des actions global (mesuré par MSCI ACWI). La performance et le risque sont mesurés sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Les capitaux du compartiment sont investis dans un portefeuille diversifié d'actions des marchés matures. La stratégie du compartiment est de profiter de l'anomalie observée historiquement et reconnue académiquement que les actions avec une faible volatilité (mesurée par les variations du cours) réalisent une performance, ajustée du risque, plus élevée que les actions à forte volatilité. L'anomalie suggère que ce type d'actions baisse moins que le marché global pendant des périodes de fortes baisses des cours. Notre intention est de profiter de cette tendance en investissant dans des sociétés de grande qualité et à faible volatilité, comme des sociétés avec un rendement élevé du capital employé et une faible variabilité des bénéfices.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales visées à l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des certificats d'investissement d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

Benchmark : Aucun

Le compartiment n'a pas de benchmark étant donné qu'il n'existe pas d'indice reflétant sa stratégie de manière précise. Un indice de référence est utilisé pour mesurer la performance et le risque.

Indice de référence du compartiment :

- MSCI ACWI Minimum Volatility Net Total Return Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.4.2 Caractéristiques environnementales et sociales (durabilité) du compartiment

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales visées à l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Vous trouverez plus d'informations concernant les caractéristiques environnementale et/ou sociale en annexe 2.

5.4.3 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration concernant le risque du compartiment par rapport au marché global des actions. Des limites ont également été fixées pour la répartition des secteurs du compartiment.

Le compartiment est caractérisé par un risque élevé.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.4.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.5 Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation

5.5.1 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment peuvent être investis, directement ou indirectement, dans un portefeuille global d'obligations. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations des marchés émergents et des obligations de société. Ces obligations représentent un certain risque.

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci.

Le compartiment peut investir en obligations convertibles.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 10% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 80% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.5.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration pour le rating et la durée des obligations ainsi que pour la répartition par pays par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

Le compartiment est caractérisé par un risque moyen.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.5.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.6 Jyske Invest Stable Strategy CL

Le compartiment est composé des classes de parts suivantes :

- **Jyske Invest Stable Strategy EUR**
- **Jyske Invest Stable Strategy USD**
- **Jyske Invest Stable Strategy GBP**

5.6.1 Généralités concernant les classes de parts du compartiment

Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 0 et 40% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

Le compartiment peut investir en obligations convertibles.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.6.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

Le compartiment est caractérisé par un risque moyen.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.6.3 Jyske Invest Stable Strategy EUR

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci. EUR, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs, est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 20% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 7,5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 65% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

5.6.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.6.5 Jyske Invest Stable Strategy USD

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en USD, soit couverte par celui-ci. USD, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs, est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 20% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 7,5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 65% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Le benchmark est couvert contre le risque de change de l'EUR pour toutes les classes de parts du compartiment. Les frais liés à la couverture du risque de change de la classe de parts dépendent de la devise et peuvent de ce fait différer des frais du benchmark.

5.6.6 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.6.7 Jyske Invest Stable Strategy GBP

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en GBP, soit couverte par celui-ci. GBP, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 20% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 7,5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 65% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Le benchmark est couvert contre le risque de change de l'EUR pour toutes les classes de parts du compartiment. Les frais liés à la couverture du risque de change de la classe de parts dépendent de la devise et peuvent de ce fait différer des frais du benchmark.

5.6.8 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsbeskatningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.7 Jyske Invest Balanced Strategy CL

Le compartiment est composé des classes de parts suivantes :

- **Jyske Invest Balanced Strategy EUR**
- **Jyske Invest Balanced Strategy USD**

5.7.1 Généralités concernant les classes de parts du compartiment

Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 30 et 60% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

Le compartiment peut investir en obligations convertibles.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment doit investir au moins 25% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans

le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.7.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la duration et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

Le compartiment est caractérisé par un risque moyen.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.7.3 Jyske Invest Balanced Strategy EUR

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci. EUR, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs, est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 40% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 50% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

5.7.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.7.5 Jyske Invest Balanced Strategy USD

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en USD, soit couverte par celui-ci. USD, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs, est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 40% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 50% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Le benchmark est couvert contre le risque de change de l'EUR pour toutes les classes de parts du compartiment. Les frais liés à la couverture du risque de change de la classe de parts dépendent de la devise et peuvent de ce fait différer des frais du benchmark.

5.7.6 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.8 Jyske Invest Growth Strategy CL

5.8.1 Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 60 et 100% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci.

Le compartiment peut investir en obligations convertibles.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 80% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 10% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.8.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

Le compartiment est caractérisé par un risque élevé.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.8.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

5.9 Jyske Invest Aggressive Strategy (Autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation

5.9.1 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment peuvent être investis, de façon directe ou indirecte, dans un portefeuille global d'actions. Les sociétés sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le portefeuille est généralement composé de 30 à 50 sociétés. Le compartiment investit également sur les marchés émergents des actions.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- MSCI World Net Total Return Index

Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

5.9.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque fixé pour le compartiment, des limites ont été fixées par le Conseil d'administration pour la tracking error et le bêta, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

Le compartiment est caractérisé par un risque élevé.

Les compartiments de la société sont regroupés en trois catégories de risques en fonction de leur profil de risques : bas, moyen ou élevé.

- Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.
- Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.
- Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Vous trouverez plus d'informations concernant les facteurs de risques et l'exposition aux risques dans le chapitre « Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque » ainsi que dans l'annexe « Exposition aux risques ».

5.9.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 5 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

6 Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque

Tous les investissements sont soumis aux restrictions des chapitres 14 et 15 de la loi concernant les OPCVM et similaires, ainsi qu'aux arrêtés de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) concernant les règles de placement et, à ce titre, à l'arrêté concernant les valeurs mobilières investissables et les instruments du marché monétaire des OPCVM danois et à l'arrêté concernant le placement en instruments financiers dérivés des OPCVM danois.

6.1 Généralités concernant les limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque des compartiments, des limites de risques ont été fixées pour tous les compartiments. Les limites peuvent être modifiées sans préavis, dans le but de maintenir le profil général de chaque compartiment.

Pour les compartiments actions, des limites ont été fixées pour la tracking error et le bêta qui expriment dans quelle mesure les compartiments suivent leur benchmark. La tracking error et le bêta sont des coefficients théoriques calculés selon un modèle de gestion des risques. La tracking error et le bêta théoriques peuvent être inférieurs à ceux réellement réalisés. Ils peuvent donc dépasser les valeurs maximales fixées.

Pour les compartiments obligations, des limites ont été fixées concernant la duration et le rating.

Pour les compartiments diversifiés, des limites ont été fixées pour la répartition entre les actions et les obligations.

Le portefeuille réel des compartiments peut se situer en dehors des limites de risques dans certaines situations, par exemple en cas :

- de variation des cours des titres dont est composé le portefeuille (fluctuations des taux de change par exemple)
- d'utilisation de droits de souscription liés aux titres dont est composé le portefeuille
- de modification des capitaux suite aux émissions ou aux levées de certificats d'investissement et au paiement des dividendes
- de modification du benchmark du compartiment
- de décision prise par les dirigeants estimant que l'écart représente un intérêt pour les investisseurs

Les investisseurs peuvent demander des informations supplémentaires auprès de la société concernant :

1. les limites quantitatives valables pour la gestion de risque de la société
2. les méthodes utilisées pour assurer que les limites soient respectées à tout moment et/ou
3. l'évolution récente des risques et des performances des catégories d'instrument du compartiment

6.2 Facteurs de risque

Les investisseurs dans la société bénéficient d'un suivi continu de leurs investissements. Ce suivi prend, entre autres, en compte les différents facteurs de risque présents sur les marchés financiers. Les facteurs de risque varient d'un compartiment à l'autre. Certains risques influencent particulièrement les compartiments actions, d'autres les compartiments obligations, tandis que d'autres facteurs de risque vont influencer les deux types de compartiment.

Le facteur de risque le plus important concerne le choix de compartiment, et l'investisseur doit lui-même évaluer ce risque. L'investisseur doit être conscient que tout investissement représente un risque. Chaque compartiment compose son propre portefeuille dans son domaine, quel que soit l'évolution des marchés. Cela veut dire qu'un compartiment investissant en valeurs danoises maintient ce domaine d'investissement quel que soit l'évolution du marché des actions danoises.

Le risque lié à l'investissement dans une société d'investissement peut être réparti sur quatre groupes :

- le choix de compartiment de l'investisseur
- les marchés d'investissement
- les décisions d'investissement

- la gestion de la société

6.2.1 Risques liés au choix de compartiment de l'investisseur

Avant d'investir, il est important de définir un profil d'investissement afin de composer des investissements en fonction des besoins et des attentes de chaque investisseur. Il est également essentiel de bien connaître les risques liés à l'investissement.

Nous recommandons aux investisseurs de définir leur profil d'investissement en coopération avec un conseiller. Le profil d'investissement doit, entre autres, prendre en compte le risque que l'investisseur est prêt à prendre ainsi que son horizon d'investissement.

Suite à l'introduction des Informations clés à l'investisseur, les exigences en matière d'informations sont standardisées, afin de permettre aux investisseurs de mieux s'orienter.

Un profil de risque a été défini pour chaque compartiment dans Investeringsforeningen Jyske Invest International. Le profil de risque est une description synthétique des risques d'un compartiment spécifique. Il détaille différents types de risque, tels que la variation de performance, la liquidité, l'exposition aux nouveaux marchés et à la durabilité. Le paragraphe 6.2.2 décrit certains facteurs composant le profil de risque.

Le profil de risque est bas, moyen ou élevé. Le profil de risque de chaque compartiment est détaillé dans la description des compartiments du chapitre 5.

Les compartiments avec un profil de risque bas sont généralement caractérisés par des faibles variations de performance et une sensibilité réduite aux facteurs de risques, tels que le risque de liquidité, le risque de devises, etc. Un risque faible ne signifie pas un investissement sans risque. Même avec un profil de risque bas, des variations de performance restent possibles.

Les compartiments avec un profil de risque moyen sont généralement caractérisés par des variations de performance modérées, voire ponctuellement plus élevées. Il faut s'attendre à une certaine sensibilité aux facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Les compartiments avec un profil de risque élevé sont généralement caractérisés par d'importantes variations de performance et une forte sensibilité à plusieurs facteurs de risque, tels que le risque de liquidité, le risque de devise, etc.

Le profil de risque d'un compartiment n'est pas constant. Le niveau de risque peut évoluer dans le temps et des changements peuvent apparaître soudainement, par exemple suite à d'importants changements sur le marché à brève échéance. Le profil de risque ne prend pas en compte des événements imprévisibles, comme des guerres, des mesures politiques, etc.

Le profil de risque des différents compartiments doit être analysé en parallèle avec leurs horizon d'investissement et objectifs.

Notez que le profil de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière date de publication du prospectus.

Les investisseurs sont également invités à consulter les risques généraux et spécifiques indiqués dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Les profils de risque à jour sont disponibles sur jyskeinvest.com.

6.2.2 Risques liés aux marchés financiers

Les risques liés aux marchés financiers sont, par exemple, le risque de marché des actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de taux de change. Jyske Invest International gère chacun des facteurs de risque dans le cadre des limites fixées pour chaque domaine d'investissement. Les éléments rentrant dans la gestion de risque sont indiqués dans la politique d'investissement pour chaque compartiment. La législation fixe également des exigences concernant la dispersion des risques et l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

L'investisseur doit être particulièrement attentif aux facteurs de risque cités ci-dessous, en fonction des domaines d'investissement de chaque compartiment. La liste n'est pas exhaustive, mais comporte les risques essentiels.

Dans l'annexe 4, vous trouverez les risques spécifiques à chaque compartiment.

Compartiment actions

Le compartiment investit en actions. En principe, il est exposé aux risques généraux liés au marché des actions et au secteur en question.

Risque de marché des actions

Le risque lié au marché des actions concerne le risque de perte en raison de fluctuations de cours des actions. Les écarts risquent d'être importants et peuvent, entre autres, exprimer une réaction aux conditions politiques, réglementaires ou spécifiques à la société. Ils peuvent également être la conséquence de changements des conditions liées au secteur, à la région ou aux marchés en général.

Risque de secteur

Il y a risque de secteur lorsqu'un secteur industriel donné évolue de manière à influencer les performances des actions du compartiment négativement, soit de manière absolue, soit par rapport au benchmark. Les risques spécifiques au secteur peuvent apparaître en raison de changements politiques, technologiques, sectoriels ou suite au développement économique en général.

Compartiment obligations

Le compartiment investit en obligations. En principe, il est donc exposé aux risques de taux d'intérêt, de crédit et d'écart entre les taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié à l'évolution des taux d'intérêt et à son influence sur la performance du compartiment. En cas de hausse des taux d'intérêt, la performance du compartiment est influencée négativement. Les écarts varient d'une région à l'autre et dépendent de changements politiques et macroéconomiques.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque d'une baisse de la cote de crédit de l'émetteur augmentant le risque de faillite. Dans un premier temps, la baisse de la cote de crédit augmente l'écart entre les taux d'intérêt. Elle reflète également le risque de perte d'une partie ou de la totalité du montant investi dans chaque obligation.

Risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt

En plus des risques généraux de taux d'intérêt, les obligations sont soumises au risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt. Cet écart dépend, entre autres, de la crédibilité de l'émetteur et de la liquidité de l'obligation. Une augmentation de l'écart entre les taux d'intérêt a, comme une hausse des taux d'intérêt, un effet négatif sur la performance du compartiment, en raison des conséquences pour chaque émission d'obligation.

Compartiment diversifié

Le compartiment investit en actions et en obligations. Il est donc exposé aux risques liés au marché des actions, au secteur, au taux d'intérêt, au crédit, à l'écart entre les taux d'intérêt ainsi qu'à la répartition entre les actifs.

Risque de marché des actions

Le risque lié au marché des actions concerne le risque de perte en raison de fluctuations de cours des actions. Les écarts risquent d'être importants et peuvent, entre autres, exprimer une réaction aux conditions politiques,

règlementaires ou spécifiques à la société. Ils peuvent également être la conséquence de changements des conditions liées au secteur, à la région ou aux marchés en général.

Risque de secteur

Il y a risque de secteur lorsqu'un secteur industriel donné évolue de manière à influencer les performances des actions du compartiment négativement, soit de manière absolue, soit par rapport au benchmark. Les risques spécifiques au secteur peuvent apparaître en raison de changements politiques, technologiques, sectoriels ou suite au développement économique en général.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié à l'évolution des taux d'intérêt et à son influence sur la performance du compartiment. En cas de hausse des taux d'intérêt, la performance du compartiment est influencée négativement. Les écarts varient d'une région à l'autre et dépendent de changements politiques et macroéconomiques.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque d'une baisse de la cote de crédit de l'émetteur augmentant le risque de faillite. Dans un premier temps, la baisse de la cote de crédit augmente l'écart entre les taux d'intérêt. Elle reflète également le risque de perte d'une partie ou de la totalité du montant investi dans chaque obligation.

Risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt

En plus des risques généraux de taux d'intérêt, les obligations sont soumises au risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt. Cet écart dépend, entre autres, de la crédibilité de l'émetteur et de la liquidité de l'obligation. Une augmentation de l'écart entre les taux d'intérêt a, comme une hausse des taux d'intérêt, un effet négatif sur la performance du compartiment, en raison des conséquences pour chaque émission d'obligation.

Risque lié à la répartition des actifs

La performance des actions et des obligations pouvant différer, la répartition entre les classes d'actifs représente un facteur de risque.

Couverture

Le compartiment peut acheter et vendre des produits dérivés dans le but de couverture. Dans ce cas, le risque de marché n'augmente pas, mais est, au contraire, utilisé pour couvrir ou diminuer un risque spécifique. Malgré tout, les produits dérivés représentent un risque de financement, de contrepartie et de base.

Risque de contrepartie

Lorsque les contrats de produits dérivés du compartiment connaissent une plus-value sur les marchés au cours de l'exécution du contrat, la contrepartie doit au compartiment un montant correspondant à cette plus-value. Si la contrepartie n'est pas en mesure de payer le montant dû, le contrat sera annulé et le compartiment subira une perte correspondante.

Risque financier

Si la stratégie d'investissement du compartiment implique l'utilisation d'emprunts pour les investissements, soit directement, soit par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, les frais liés aux produits peuvent augmenter, l'accès aux instruments peut être réduit ou la valeur de marché des produits dérivés peut évoluer défavorablement. Le compartiment risque alors d'être contraint de vendre ses positions à des cours défavorables, afin de maintenir les contrats de produits dérivés.

Risque de base

Il y a risque de base lorsque le cours des instruments financiers utilisés dans une stratégie de couverture évolue de manière à rendre la couverture moins efficace qu'attendu.

Non couverture

Le compartiment peut vendre et acheter des produits dérivés sans couverture. Cela veut dire que les produits dérivés peuvent être utilisés dans le but d'augmenter un ou plusieurs risques spécifiques et d'introduire des risques financiers, de base, d'effet de levier et de contrepartie.

Risque de contrepartie

Lorsque les contrats de produits dérivés du compartiment connaissent une plus-value sur les marchés au cours de l'exécution du contrat, la contrepartie doit au compartiment un montant correspondant à cette plus-value. Si la contrepartie n'est pas en mesure de payer le montant dû, le contrat sera annulé et le compartiment subira une perte correspondante.

Risque financier

Si la stratégie d'investissement du compartiment implique l'utilisation d'emprunts pour les investissements, soit directement, soit par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, les frais liés aux produits peuvent augmenter, l'accès aux instruments peut être réduit ou la valeur de marché des produits dérivés peut évoluer défavorablement. Le compartiment risque alors d'être contraint de vendre ses positions à des cours défavorables, afin de maintenir les contrats de produits dérivés.

Risque de base

Il y a risque de base lorsque le cours des instruments financiers utilisés dans une stratégie de couverture évolue de manière à rendre la couverture moins efficace qu'attendu.

Risque d'effet de levier

Le compartiment utilisant des produits à effet de levier, les fluctuations de sa performance sont amplifiées, dans les deux sens, par rapport à celle du marché. L'utilisation de produits à effet de levier peut entraîner une perte supérieure au capital investi. Le compartiment peut alors faire faillite et l'investisseur peut perdre tous les capitaux investis dans le compartiment.

Risque de change

Le compartiment peut être exposé à d'autres devises que sa devise de dénomination. Cela entraîne un risque de change si les devises évoluent défavorablement par rapport à la devise du compartiment. Les fluctuations des devises influencent la performance du compartiment directement, entraînant un risque important en cas de non-couverture des capitaux.

Marchés émergents

Le compartiment peut acheter et vendre des titres sur un ou plusieurs « marchés émergents ». Ces marchés concernent presque tous les pays d'Amérique Latine, d'Asie (hors le Japon, Hongkong et Singapour), d'Europe de l'Est et d'Afrique. L'investissement sur les marchés émergents représente un risque spécifique lié à ces marchés et se combine à ceux rencontrés sur les marchés matures. Les pays émergents peuvent être caractérisés par une instabilité politique, des marchés financiers relativement instables, une évolution économique relativement incertaine et des marchés des actions et des obligations peu matures. Un système politique peu stable comporte un risque plus élevé de changements fondamentaux et brusques dans les domaines économique et politique. La corruption est répandue dans certains pays émergents. Pour les investisseurs, la conséquence peut être des actifs nationalisés, une disposition limitée sur les actifs ou l'introduction de mécanismes de surveillance et de contrôle par l'État. Les devises, les actions et les obligations des marchés émergents sont souvent exposées à des fluctuations importantes et imprévisibles. Certains pays ont déjà introduit des restrictions concernant l'exportation de devises et la vente et l'achat d'actions et d'obligations, ou sont susceptibles de le faire à bref délai. Cela est également le cas lorsque l'émetteur d'un instrument est domicilié ou exerce la majorité de ses activités dans un pays émergent.

Risque de tirage

Le compartiment peut acheter et vendre des obligations convertibles permettant à l'emprunteur de rembourser sa dette au cours 100. Cette possibilité représente un risque pour le compartiment, le nombre d'emprunteurs qui en profitent influençant la valeur des obligations. De plus, les obligations convertibles réalisent des performances moins importantes durant les périodes de forte volatilité par rapport à d'autres types d'obligations.

Gestion active

Le compartiment étant soumis à une gestion active, le gérant de portefeuille sélectionne activement les meilleurs investissements dans le cadre des limites d'investissement fixées. L'objectif est de réaliser une performance équivalente à celle de l'indice de performance. Cependant, les décisions du gérant de portefeuille peuvent s'avérer moins pertinentes conduisant à une performance inférieure à l'objectif visé.

Risque de modèle

Le compartiment utilise un modèle pour la sélection des investissements ou pour le rééquilibrage d'un compartiment de gestion passive. Au risque opérationnel lié à l'utilisation d'un algorithme s'ajoute le risque lié aux algorithmes établis en fonction de tendances et de structures basés sur des données et comportements historiques. Il n'y a aucune garantie que les tendances et comportements se répètent à l'avenir. Le risque est donc que les prévisions ne se réalisent pas entraînant une baisse de la performance.

Risque de répartition

La stratégie d'investissement implique que les investissements sont concentrés sur peu d'émetteurs, ou sur des émetteurs significatifs. Cela veut dire que le risque spécifique lié à l'émetteur est amplifié par rapport à un portefeuille global plus diversifié.

Risque de matières premières

Le compartiment pouvant investir indirectement en matières premières, il est exposé aux fluctuations des prix des dites matières premières. Les prix dépendant de l'offre et de la demande, des facteurs tels que les frais de stockage influencent les prix, alors même que le compartiment n'est pas autorisé à vendre, à acheter ou à stocker des matières premières directement. L'offre et la demande des matières premières dépendent, entre autres, de décisions politiques et de fluctuations macroéconomiques.

Investissements alternatifs

Le compartiment peut investir dans des solutions alternatives représentant d'autres schémas de performance que l'investissement en obligations, actions et devises. Les stratégies d'investissement alternatives peuvent être complexes et peu transparentes. L'évaluation des risques et de la corrélation avec d'autres classes d'actifs peut être incertaine. Les instruments représentent également un certain risque d'événement. C'est pourquoi l'investissement dans cette classe d'actifs peut représenter des risques inattendus. Les stratégies d'investissement alternatives peuvent également être liquides avec une fixation de prix incertaine augmentant le risque encouru par les investisseurs ayant un horizon d'investissement court.

Facteurs de risque généraux

Le compartiment représente les risques généraux ci-après qui sont communs pour tous les compartiments.

Risque géographique

Tous les compartiments sont exposés aux instruments financiers d'un ou plusieurs pays ou régions qui peuvent influencer leur performance. Les marchés financiers de la région ou du pays en question peuvent, par exemple, être soumis aux changements politiques, de réglementation ou macroéconomiques influençant la valeur et la performance du compartiment dans ces régions ou pays.

Risque de dépôt en liquides

Une partie des capitaux des compartiments est déposée en liquide dans un établissement bancaire. Cette liberté représente également un risque ; l'établissement bancaire peut faire faillite entraînant une perte pour le compartiment.

Risque de dépositaire

Tous les compartiments ont un dépositaire en charge du dépôt des valeurs mobilières du compartiment. Le dépositaire est également responsable des instruments financiers conservés. Cependant, le dépositaire n'est pas responsable juridiquement de pertes dues à un événement externe dont le dépositaire n'avait pas de contrôle et dont les conséquences seraient inévitables même si le dépositaire avait pris toutes les mesures de précaution raisonnables. Il existe donc un risque de perte de valeurs mobilières. Ce risque peut être démultiplié du fait d'incertitude quant aux circonstances politiques et juridiques dans chaque pays.

Risque de liquidité

Tous les compartiments investissant en instruments financiers, il existe toujours un risque que les positions des compartiments ne puissent pas être négociées en partie ou en totalité. Le problème de liquidité peut durer plusieurs jours, voire semaines pour certains instruments. Une non-liquidité prolongée peut avoir pour conséquence l'impossibilité pour le compartiment de gérer les émissions et les rachats, sans influencer la répartition d'actifs du compartiment. Une non-liquidité prolongée peut également créer une incertitude concernant la valeur des parts, surtout en période d'importantes fluctuations sur les marchés. La conséquence peut aller jusqu'à la suspension de tout rachat et émission pendant une période plus ou moins longue, afin de protéger les investisseurs du compartiment.

Risque d'émetteur

Toutes les valeurs mobilières, autres que les produits dérivés, reposent sur les attentes de bénéfices de l'émetteur. Les circonstances législatives, concurrentielles, de marché et de liquidité ainsi que les écarts éventuels sur les marchés de devises influencent les bénéfices de l'émetteur et donc le prix du marché du titre en question. La valeur de marché des valeurs mobilières peut donc connaître des variations plus importantes que l'ensemble du marché avec pour conséquence des performances plus éloignées du marché global. L'émetteur peut également faire faillite entraînant la perte totale ou partielle de l'investissement.

Risque juridique/ de réglementation

Les compartiments sont, collectivement et individuellement, soumis à une législation et à une réglementation spécifiques susceptibles d'influencer les frais du compartiment ou les outils d'investissement utilisés par les gérants de portefeuille. Ces mesures pouvant influencer la performance, elles représentent un risque potentiel qui ne peut pas être limité.

Risque de règlement

Le risque de règlement est le risque qu'une contrepartie ne livre pas le titre négocié ou sa valeur en espèces au compartiment lors du règlement-livraison.

Risque de durabilité

Par risque de durabilité, on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, en cas de réalisation, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement. Dans le chapitre 6.12, vous trouverez une description plus approfondie du risque de durabilité et de comment la société incorpore la durabilité dans ses processus d'investissement et sa gestion du risque. Le risque de durabilité peut se chevaucher avec d'autres facteurs de risque, comme le risque d'émetteur.

6.2.3 Risques liés aux décisions d'investissement

Une base de comparaison (benchmark/indice de référence) a été définie pour tous les compartiments. Celle-ci est indiquée dans la description de chaque compartiment. Elle sert de référence pour mesurer l'évolution des performances des marchés sur lesquels investit le compartiment. Nous estimons que les bases de comparaison sont représentatives pour les portefeuilles des compartiments et qu'elles sont parfaitement aptes pour mesurer les performances du compartiment. L'objectif des compartiments est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance de la base de comparaison du compartiment, également ajustée en fonction des risques. Les compartiments peuvent avoir des objectifs spécifiques au compartiment qui sont également décrits dans le chapitre dédié au compartiment en question. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné » après déduction des frais de gestion active. L'évolution de la performance de la base de comparaison ne tient pas compte des frais. Nous cherchons les meilleurs investissements pour réaliser la meilleure performance possible, en tenant compte du risque. La stratégie implique que les investissements varient de la base de comparaison et peuvent réaliser des performances supérieures ou inférieures à celle de la référence. De plus, les compartiments peuvent investir dans des valeurs mobilières non-incluses dans la base de comparaison.

A terme, nous cherchons à réaliser une performance au minimum égale à celle du marché grâce à nos processus d'investissement uniques qui combinent un screening des marchés avec les connaissances, l'expérience et le bon

sens de nos gérants de portefeuille. La discipline et le travail d'équipe sont les mots clefs quand nous cherchons les investissements les plus performants. Nous estimons que la combinaison d'une gestion active, d'un travail d'équipe et d'un processus de sélection discipliné donnent les meilleurs résultats pour nos investisseurs.

Dans les compartiments investissant dans différentes classes d'actifs, la répartition entre les classes d'actifs influence fortement la performance du compartiment. La répartition peut varier de celle choisie pour la base de comparaison.

Le processus d'investissement influence la performance. Pendant certaines périodes, ce processus ne contribue pas à la réalisation des objectifs de performance. La performance peut alors être inférieure à celle de la base de comparaison. Les choix d'investissement du gérant de portefeuille peuvent, par exemple, s'avérer moins efficaces. Il arrive également que des investissements représentant habituellement des caractéristiques positives réalisent une performance moins avantageuse. L'utilisation du même processus d'investissement pour tous les compartiments d'une même classe d'actifs implique que les performances relatives des compartiments par rapport aux bases de comparaison peuvent varier de manière identique. Cela concerne surtout les investisseurs qui investissent simultanément dans plusieurs compartiments.

6.2.4 Risques liés à l'exploitation de la société

Afin d'éviter des erreurs dans l'exploitation de la société, des procédures de contrôle et un règlement intérieur ont été établis. Les systèmes sont améliorés en permanence afin de limiter le plus possible le risque d'erreurs humaines. De plus, un système d'informations a été mis en place pour assurer un suivi courant des frais et des performances. Les performances sont suivies de près. En cas d'évolution négative, nous essayons de trouver une solution pour l'inverser.

La société est soumise au contrôle de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Ses comptes doivent faire l'objet d'une révision par le commissaire aux comptes désigné par l'Assemblée générale. Les risques et les contrôles sont au cœur de nos préoccupations.

Dans le domaine de l'informatique, notre priorité est la sécurité des données et des systèmes. Des procédures et des plans d'urgence ont été mis en place, afin de pouvoir restaurer les systèmes dans un délai déterminé en cas de pannes. Les procédures et les plans font objet de tests réguliers.

La sécurité et la précision, partie intégrante de la gestion quotidienne, sont également la préoccupation du Conseil d'administration. L'objectif est de fixer le niveau de sécurité et d'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles sous forme de personnel, de compétences et d'équipements.

6.3 Généralités concernant la politique d'investissement de chaque compartiment

Les points suivants s'appliquent à l'ensemble des compartiments :

- Si la politique d'investissement d'un compartiment définit que les capitaux sont investis en « actions », cela inclut également toute « valeur mobilière ayant des similitudes avec les actions ».
- Les capitaux des compartiments sont placés sur des bourses situées dans l'Union européenne ou dans des États ayant conclu un accord avec la Communauté ou sur des bourses membres du World Federation of Exchanges ou membres ou membres associés de la Fédération des Bourses européennes (FBE). En outre, les compartiments peuvent investir sur les marchés réglementés figurant sur la liste de la Commission européenne ou autorisés par le Conseil d'administration, voir l'annexe 2 des statuts. Chaque compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses capitaux en valeurs cotées sur d'autres bourses et en instruments non cotés.

6.4 Objets d'investissement

Les capitaux de la société doivent uniquement être composés de :

- 1) Valeurs mobilières et instruments monétaires négociables sur une bourse ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Dans le cas où la bourse ou le marché en

question est situé(e) dans un État non-membre de l'Union européenne, celle-ci ou celui-ci doit être autorisé(e) par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Cette dernière a fixé des règles pour le placement d'actifs dans des instruments financiers dérivés et, à ce titre, des futures, des options et des warrants ainsi que des prêts de titres et des opérations à terme, voir également le chapitre « Instruments financiers dérivés et prêts de titres » ci-après.

2) Valeurs mobilières nouvellement émises, à condition que :

a) le prospectus d'émission s'engage à déposer une demande de cotation officielle sur une bourse ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Dans le cas où la bourse ou le marché en question est situé(e) dans un État non-membre de l'Union européenne ou dans un État avec lequel la Communauté n'a pas conclu d'accord dans le domaine financier, la bourse ou le marché doit être autorisé(e) par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), ou les statuts de la société doivent mentionner que la société investit dans des valeurs mobilières cotées sur la bourse ou le marché en question, et que

b) les valeurs mobilières soient cotées au plus tard un an après leur émission.

3) Actifs liquides dans un volume limité.

4) Objets mentionnés dans les chapitres concernant les instruments financiers dérivés et les prêts de titres, les dépôts dans des établissements financiers ayant leur siège social dans un pays de la zone A et les investissements en certificats d'investissement.

Cependant, la société ou un compartiment peut investir jusqu'à 10% des actifs dans d'autres instruments que ceux mentionnés.

La société peut uniquement acquérir des biens mobiliers et immobiliers nécessaires pour l'exercice de ses activités. En dehors de cette utilisation, la société ne doit pas acquérir de biens immobiliers.

La société ne doit investir, ni en métaux précieux, ni en certificats de métaux précieux.

6.5 Limites d'investissement, etc.

La société ou un compartiment ne peut pas investir plus de 5% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur.

En revanche, la société ou un compartiment peut investir jusqu'à 10% de leurs capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur, à condition que la valeur totale des valeurs mobilières en question n'excède pas 40% des capitaux totaux.

L'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) a fixé des règles déterminant que les limites citées ci-dessus ne s'appliquent, ni aux valeurs mobilières émises ou garanties par des autorités publiques, ni aux obligations émises par des établissements de crédit hypothécaire ou d'autres établissements de crédit similaires, voir également le chapitre « Investissements en obligations du Trésor et similaires » ci-après.

La société peut posséder jusqu'à 15% d'actions avec droit de vote émises par un même émetteur.

Elle peut posséder jusqu'à 10% d'autres catégories de valeurs mobilières émises par un seul émetteur.

La société ou un compartiment ne peut pas contracter d'emprunts. Cependant, l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) a autorisé chaque compartiment à contracter des emprunts à court terme, dans le but de financer temporairement des transactions. Les emprunts pour le financement des transactions, des rachats de parts d'investissement et de l'utilisation des droits préférentiels de souscription ne doivent pas excéder 10% des capitaux de chaque compartiment, voir le chapitre « Financement provisoire des transactions » ci-après.

La société ne doit pas effectuer d'opérations baissières, voir également le chapitre ci-après concernant les instruments financiers dérivés.

La société ne peut, ni consentir de prêts, ni se porter garante pour le compte de tiers. Cependant, la société peut contracter des engagements liés à l'acquisition d'actions qui ne sont pas entièrement payées. Le montant total de ces engagements ne doit pas dépasser 5% des capitaux du compartiment concerné.

6.6 Investissements en obligations du Trésor et similaires

Dans le cadre de leur politique d'investissement, chaque compartiment peut investir plus de 35% de ses capitaux dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un pays, une autorité régionale ou une institution internationale de caractère public, dans laquelle participe un ou plusieurs pays membres de l'UE, et qui est agréée par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Les institutions internationales en question sont :

Nordiska Investeringsbanken
European Investment Bank, European Coal and Steel Community
Council of European Resettlement Fund for National Refugees and Overpopulation in Europe
Eurofima (European Company for the Financing of Railroad Rolling Stock – Switzerland)
Euratom (European Atomic Energy Community)
World Bank (International Bank for Reconstruction and Development)
Inter-American Development Bank (IADB)
International Finance Corporation, African Development Bank
Asian Development Bank, European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)
European Financial Stability Facility (EFSF)

Au cas où la société ou un compartiment investirait plus de 35% des capitaux dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État ou une institution internationale de caractère public, le portefeuille doit être composé de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire d'au minimum 6 émissions différentes, et les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire d'une même émission ne doivent pas dépasser 30% des capitaux de la société ou du compartiment.

6.7 Investissements en obligations foncières

La société ou un compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un même émetteur dans les catégories suivantes :

Valeurs mobilières émises par la société de crédit foncier *Kreditforeningen af kommuner i Danmark* ou émises par des établissements de crédit hypothécaire danois autorisés par un État membre de l'Union européenne, pour autant que les établissements soient inscrits sur la liste élaborée par la Commission européenne.

Dans le cas où la société ou un compartiment investirait une part supérieure à 5% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur, la valeur totale des investissements en question ne doit pas excéder 80% des capitaux de la société ou du compartiment.

6.8 Techniques efficaces de gestion de portefeuille et gestion de garanties

En relation avec le suivi courant, les compartiments peuvent avoir recours à des opérations de financement sur titres, c'est-à-dire des prêts de titres, des opérations d'achat/revente et de vente/rachat, des accords de mise en pension (report), des opérations de prêt avec appel de marge et des contrats d'échange sur rendement global, dans le cadre des limites déterminées pour chaque compartiment et dans le respect des règles en vigueur dans le domaine. Le suivi courant des portefeuilles peut impliquer des opérations de report et de prêt de titres lorsque celles-ci sont dans l'intérêt des investisseurs.

Il n'y a actuellement pas de prêt de valeurs mobilières en cours.

Les compartiments ne concluent que des accords sur des opérations repo (sell/buy-back) portant sur les obligations.

Définitions

Les opérations de prêt de valeurs mobilières comprennent des opérations où le compartiment transmet (prête) des valeurs mobilières à un emprunteur, sous condition que ce dernier retourne des valeurs du même type ultérieurement ou sur la demande du compartiment prêteur.

Par opérations d'achat/revente et de vente/rachat, nous entendons des transactions au cours desquelles un compartiment achète ou vend des titres, en promettant de revendre ou de racheter des titres du même type ultérieurement et à un prix déterminé.

Un accord de mise en pension (report) est un accord selon lequel un compartiment transmet des titres, en promettant de racheter ces mêmes titres ou d'autres titres du même type à un prix et à un moment déterminés ou à déterminer par le cédant.

Le prêt de titres avec appel de marge est une opération où le contrepartiste accorde un crédit pour l'achat, la vente ou la transmission de titres. Le prêt de titres avec appel de marge n'inclut pas d'autres types de prêt pour lesquels des titres sont donnés en garantie.

Le contrat d'échange sur rendement global (« total return swap ») est un produit dérivé qui n'est pas négocié sur un marché régulier et qui consiste à transférer au contrepartiste l'intégralité de la performance d'un titre, y inclus les intérêts reçus, les bénéfices et pertes suite aux variations des prix et les pertes de crédit.

Les titres prêtés doivent être révocables à tout moment. La société doit avoir la possibilité de résilier les accords de prêts de titres à tout moment. Les titres concernés par des accords de pension doivent être révocables à tout moment. En ce qui concerne les accords de mise en pension, la société doit à tout moment pouvoir révoquer la totalité du montant ou mettre un terme à la pension au prix du marché.

Utilisation d'opérations de financement sur titres des compartiments

Les compartiments de la société peuvent conclure des accords de prêt de titres et/ou avoir recours à des opérations d'achat/revente et de vente/rachat, des accords de mise en pension et des prêts de titres avec appel de marge dans la limite de 20% des actifs gérés, hors argent comptant et liquidités.

La valeur des accords de prêt d'actions et l'utilisation d'instruments financiers dérivés varient en fonction de la situation sur les marchés.

Les opérations de financement sur titres sont uniquement conclues avec des contrepartistes domiciliés dans des pays membres de l'UE ou soumis à la réglementation de l'UE. Les contrepartistes doivent au minimum être notés « investment grade ».

Garantie

La société ne peut recevoir des garanties que sous forme de liquidités qui peuvent être placées dans des établissements de crédit ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union européenne, un pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord dans le domaine financier ou un autre pays, à condition que les établissements de crédit concernés soient soumis aux règles de surveillance jugées aussi exigeantes que la réglementation européenne par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). La valeur des actifs donnés en garantie est établie en prenant en compte le type d'actif, l'émetteur, la durée et la liquidité de l'actif en question. La valeur des liquidités est établie à 100%.

Les actifs reçus en relation avec des opérations de financement sur titres, des contrats d'échange sur rendement global et des garanties sont déposés, soit sur un compte-titres, soit sur un compte chez le dépositaire.

Réutilisation de garanties

Le contrepartiste peut réutiliser les garanties financières aux conditions cumulatives suivantes :

- a) le bénéficiaire de la garantie doit informer le constituant des risques et conséquences liés à l'autorisation de réutiliser ce type de garantie,
- b) le constituant qui transfère l'actif donné en garantie doit, au préalable, donner son accord explicite (par écrit ou par un autre moyen similaire) à un contrat de garantie financière avec le droit de réutilisation.

Les conditions cumulatives suivantes s'appliquent également :

- a) la réutilisation doit se dérouler conformément aux conditions du contrat de garantie,
- b) les instruments financiers donnés en garantie conformément à un contrat de garantie doivent être transférés du compte du constituant de la garantie.

Rendement d'opérations de financement sur titres

Le rendement des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global est distribué au compartiment concerné.

6.9 Parts dans des établissements de crédit

Dans le cadre de leur politique d'investissement, les compartiments peuvent investir dans des établissements de crédit ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union européenne, un pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord dans le domaine financier ou un autre pays, à condition que les établissements de crédit en question soient soumis aux règles de surveillance similaires à celles fixées par la réglementation européenne.

6.10 Investissements alternatifs

L'ensemble des compartiments peuvent, conformément à la loi danoise sur les sociétés d'investissement, investir en parts d'investissement dans d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres établissements de placement.

Dans le cas où un compartiment investirait dans des certificats d'investissement d'autres sociétés d'investissement qui sont gérées directement ou indirectement par la même société de gestion ou par une société attachée à la société par une gestion commune ou par un contrôle direct ou indirect de plus de 10% des capitaux ou des votes (ci-après nommée « société attachée »), la société de gestion ou la société attachée ne peut pas prélever de commission d'émission, de rachat ou de conversion pour l'investissement.

Les compartiments investissant en actions peuvent également investir en certificats de dépôt, par exemple les ADR et les GDR. Cependant, les compartiments peuvent investir uniquement dans des certificats de dépôt représentant des actions entrant dans le domaine d'investissement défini par la politique d'investissement du compartiment.

Les compartiments, qui conformément à leur politique d'investissement, peuvent investir en actions chinoises de classe A, peuvent investir par l'intermédiaire du programme de connexion boursière Stock Connect.

Les compartiments, qui conformément à leur politique d'investissement, peuvent investir en obligations chinoises, passent les ordres par l'intermédiaire du programme de connexion boursière Bond Connect.

L'ensemble des compartiments investissant en obligations peuvent également investir en certificats de dépôt, par exemple les Global Depository Notes (GDN), les Pass-Through Notes (PTN) et les Credit Linked Notes (CLN). Cependant, les compartiments peuvent investir uniquement dans des certificats de dépôt représentant des obligations entrant dans le domaine d'investissement défini par la politique d'investissement du compartiment.

Tous les compartiments, qui conformément à leur politique d'investissement, peuvent investir en obligations de société ayant un rating inférieur à l'investissement grade (High Yield), peuvent également investir en obligations « Contingent Convertible » (CoCos).

6.11 Politique d'investissement responsable

La responsabilité première de la société est l'optimisation des performances des investisseurs. La société prend à cœur sa responsabilité sociétale sur ses investissements. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG*) sont donc pris en compte au moment de prendre les décisions d'investissement.

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) constituent l'élément fondateur de notre objectif d'investir de manière responsable. Les PRI ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en coopération avec l'ONU, afin d'encourager les investissements responsables. C'est la raison pour laquelle ils sont souvent appelés les PRI-ONU.

L'adhésion aux PRI ONU implique :

1. d'introduire les facteurs environnementaux, les facteurs sociaux et les facteurs liés à la gouvernance dans nos analyses d'investissement et nos processus décisionnels,
2. d'exercer un actionariat actif et d'intégrer les facteurs ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaire,
3. de chercher à obtenir des informations utiles concernant les facteurs ESG dans les sociétés dans lesquelles nous investissons,
4. de travailler pour améliorer l'acceptation et la mise en application de ces principes dans le secteur de l'investissement,
5. de coopérer dans le but de rendre plus efficace l'application de ces principes,
6. de rapporter sur nos activités et nos progrès liés à la mise en application de ces principes.

Les facteurs ESG sont également pris en compte pour les investissements en obligations d'État qui s'attachent à respecter les sanctions et interdictions internationales adoptées par l'ONU et l'UE.

* ESG est une abréviation pour « Environmental, Social and Governance » (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).

6.12 Intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement « Disclosure »), nous sommes tenus de publier la manière dont nous intégrons dans nos décisions d'investissement les risques en matière de durabilité ainsi qu'une évaluation des incidences potentielles pour le rendement financier.

Par risque de durabilité, on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (risque ESG) qui, en cas de réalisation, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Les risques dans le domaine environnemental peuvent également être liés aux conséquences de la pollution d'une société en cas de déversement de pétrole ou de produits chimiques dans le sol, la mer ou l'air. Les risques climatiques, un autre type de risque dans le domaine environnemental, sont constitués des risques de transition et des risques climatiques physiques.

Les risques de transition sont les impacts financiers qui résultent des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone. Ils peuvent s'exprimer de différentes manières, par exemple suite aux changements politiques comme une augmentation des taxes sur les émissions, aux importants changements technologiques ou aux changements au niveau du comportement des consommateurs s'exprimant par un rejet actif de produits affectant le climat.

Les risques climatiques physiques peuvent, entre autres, être reliés à :

- des événements climatiques extrêmes, comme des vagues de chaleur, des inondations, des incendies ou des tempêtes,
- des changements climatiques durables, comme la modification des régimes de précipitations ou l'élévation du niveau des océans,

- la disparition d'écosystèmes, comme la désertification, la pénurie d'eau, la perte de qualité du sol ou des écosystèmes marins.

Les risques climatiques physiques peuvent avoir des impacts financiers sur les investissements, par exemple en raison de pertes sur les actifs physiques des sociétés, une baisse de croissance et de la capacité d'honorer les dettes de certains pays vulnérables.

Parmi d'autres risques durables, nous pouvons citer les risques sociaux liés aux conséquences de conditions sociales problématiques comme la violation des droits de l'homme, de mauvaises conditions de travail, le travail des enfants, des questions liées à la santé, aux inégalités et aux discriminations. Les risques peuvent également être liés à la gouvernance en relation avec des conditions de personnel et de gestion problématiques, comme la corruption, des conflits d'intérêt et les conditions en matière de fiscalité critiquables.

Les compartiments de la société sont exposés aux risques de durabilité qui peuvent potentiellement influencer la valeur des investissements négativement. C'est la raison pour laquelle les risques de durabilité sont pris en compte lors des décisions d'investissement des compartiments. L'intégration des risques de durabilité dans les processus d'investissement varie en fonction des classes d'actifs et des compartiments. L'analyse d'investissement prend en compte des données externes pour évaluer le profil environnemental, social et de gouvernance de la société, ainsi que la capacité de la société à gérer les risques en matière de durabilité.

Les conséquences des risques de durabilité varient en fonction des sociétés, des secteurs, des marchés et des classes d'actifs. Certains marchés, secteurs et sociétés ont une forte exposition aux risques de durabilité et représentent donc un risque plus élevé en matière de perte financière. Les sociétés du secteur de l'énergie ont, par exemple, la réputation d'être de gros émetteurs de gaz à effet de serre et peuvent être objets d'une plus forte pression réglementaire. Elles représentent donc un plus grand risque de perte financière. Cependant, nous ne prévoyons pas une incidence négative sur la valeur d'un compartiment dû aux risques en matière de durabilité.

Les compartiments qui ne sont pas individuellement caractérisés comme étant des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) ou des produits qui ont pour objectif l'investissement durable (article 9), sont automatiquement classés comme produits qui intègrent des risques en matière de durabilité (article 6). Conformément au règlement (UE) 2020/852 (règlement « Taxonomie »), nous sommes tenus de préciser que les investissements caractérisés comme produits financiers entrant dans le cadre de l'article 6 ne prennent pas en compte les critères UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

7 Règles fiscales

7.1 Imposition des compartiments

Les compartiments capitalisent et entrent dans le cadre de la loi danoise sur l'imposition des sociétés. Les compartiments sont exonérés d'impôt au Danemark, à l'exception des dividendes des actions danoises qui sont imposés à 15%.

7.2 Imposition des investisseurs

Les éléments ci-après constituent une description générale des règles fiscales danoises. Les investisseurs soumis à des règles spécifiques ou qui utilisent les certificats d'investissement à des fins professionnelles ne sont pas concernés par la description.

Investisseurs résidents au Danemark au sens de la réglementation fiscale

L'imposition des investissements en compartiments de capitalisation se fait selon le principe dit « de stock ». Cela veut dire que l'investisseur est imposé sur la différence entre la valeur cotée au début de l'année et celle à la fin de l'année. En cas d'acquisition au cours de l'année, l'imposition concerne la différence entre la valeur cotée à la date de l'achat et celle à la fin de l'année. En cas de vente au cours de l'année, l'imposition concerne la différence entre la valeur cotée au début de l'année et celle à la date de la vente.

Pour les personnes physiques, tout bénéfice est soumis aux impôts au même titre que les revenus mobiliers et toute perte est déduite au même titre que les pertes sur les investissements mobiliers.

Pour les sociétés, y inclus les fonds ordinaires et commerciaux, les bénéfices et les pertes entrent dans les revenus imposables de la société. Les fonds doivent toujours se renseigner sur les règles d'imposition avec l'aide de leurs commissaires aux comptes, étant donné qu'il existe de nombreuses exceptions aux dispositions principales, et que l'objet et les statuts du fonds peuvent avoir un impact sur le régime d'imposition applicable.

L'investissement dans des compartiments de capitalisation peut être effectué dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*virksomhedsskatteordningen*). Les bénéfices et les pertes entrent dans les revenus de la société.

Dans le cas d'une épargne au bénéfice des enfants, les bénéfices des investissements ne sont pas soumis aux impôts tant que les capitaux restent bloqués.

Dans le cas d'une épargne de retraite, l'imposition entre dans le cadre des dispositions de la loi danoise concernant l'impôt sur les rendements des plans de retraite.

La déclaration obligatoire aux autorités fiscales se fait par l'intermédiaire de l'établissement financier dans lequel sont déposées les parts d'investissement.

Investisseurs non-résidents au Danemark au sens de la réglementation fiscale

Les investisseurs domiciliés à l'extérieur du Danemark sont imposables selon la réglementation de leur pays de résidence ou du pays où ils sont fiscalement domiciliés.

Ces investisseurs ne sont donc pas imposables au Danemark sur les bénéfices et les pertes liés à leurs parts d'investissement. De plus, les investisseurs ne paient pas d'impôt sur les dividendes lorsque le compartiment capitalise et ne distribue pas de dividendes.

7.3 Informations supplémentaires

Les investisseurs peuvent obtenir plus d'informations concernant la réglementation auprès de la société et sur jyskeinvest.com. Pour plus de détails et de conseils personnalisés, ils doivent s'adresser à leur conseiller personnel.

8 Méthode de prix pour les souscriptions et les rachats

Pour les demandes de souscription et de rachat reçues avant l'heure de l'établissement des prix, les prix d'entrée et de sortie sont fixés selon la « méthode modifiée de prix simple », voir l'article 6 de l'arrêté concernant le calcul des prix de souscription et de rachat des parts d'OPCVM danois, y inclus de *hedged funds*. Le prix simple correspond à la valeur intrinsèque établie selon les mêmes principes utilisés pour le rapport annuel, c'est-à-dire en divisant la valeur des capitaux par la valeur nominale du nombre de parts d'investissement en circulation.

Si le nombre total de souscriptions et de rachats nets dépasse le nombre de parts correspondant à 0% des parts du compartiment au total, des frais de souscription sont ajoutés à la valeur intrinsèque et des frais de rachat sont déduits de la valeur intrinsèque pour couvrir les frais commerciaux.

Les frais ne peuvent pas dépasser les taux indiqués en annexes 5 et 6. En cas de souscription, l'intermédiaire peut demander une commission qui ne peut pas dépasser le taux maximal indiqués en annexe 5.

La valeur intrinsèque des compartiments est établie quotidiennement à 12 heures CET (« l'heure de l'établissement »). Les ordres reçus par Jyske Bank A/S avant 12 heures CET sont pris en compte à la valeur intrinsèque établie à l'heure de l'établissement suivante. Les ordres reçus après 12 heures CET sont pris en compte à la valeur intrinsèque établie à l'heure de l'établissement le jour suivant.

La société doit reporter la souscription, si :

- l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) ordonne à la société de reporter la souscription de parts dans l'intérêt des investisseurs ou dans l'intérêt général.

La société peut reporter le rachat, si :

- elle se trouve dans l'incapacité de fixer la valeur intrinsèque, en raison des conditions sur le marché, ou si
- elle ne peut fixer le prix de sortie qu'après la réalisation des capitaux nécessaires pour le rachat, dans un souci de respect des droits des investisseurs.

La société doit reporter le rachat, si :

- l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) ordonne à la société de reporter le rachat dans l'intérêt des investisseurs ou dans l'intérêt général.

9 Publication des prix d'entrée et de sortie et des valeurs intrinsèques

Jyske Invest Fund Management A/S publie quotidiennement les prix d'entrée et de sortie ainsi que les valeurs intrinsèques sur jyskeinvest.com. Les prix ne sont pas fixés les jours bancaires non travaillés, conformément aux conventions collectives danoises. Les informations sont également disponibles sur simple demande aux agences de Jyske Bank A/S. Voir également le chapitre « Informations et paiements » ci-après.

10 Lieu de souscription

Jyske Bank A/S
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg

La souscription peut avoir lieu dans toutes les agences de Jyske Bank A/S.

11 Transactions, enregistrements et paiements

Les parts d'investissement des compartiments émettant des certificats sont enregistrées dans une société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières. Aucun titre matériel n'est donc émis. Le paiement est effectué au jour de valeur contre l'enregistrement dans une société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières.

Les parts d'investissement des compartiments peuvent être négociées quotidiennement.

12 Cotation en bourse

Les parts d'investissement des compartiments de la société ne sont pas négociables en bourse.

13 Inscription nominative

Les parts d'investissement sont émises au porteur, mais peuvent également être inscrites nominativement sur les registres de l'établissement teneur de compte.

Jyske Invest Fund Management A/S tient le registre des détenteurs.

14 Droit de vote

Tout investisseur dans la société d'investissement peut participer à l'Assemblée générale, à condition de se procurer une carte d'entrée sur justificatif de ses parts au plus tard 5 jours bancaires avant la tenue de l'Assemblée générale.

Le droit de vote peut seulement être utilisé pour les parts d'investissement qui, au minimum 5 jours bancaires avant la tenue de l'Assemblée générale, sont inscrites au nom de l'investisseur dans les registres de la société.

Chaque investisseur possède 1 vote par part d'une valeur nominale de 100 DKK. En ce qui concerne les parts libellées en devises étrangères, le nombre de votes est calculé en multipliant le nombre de parts de l'investisseur par le cours de change officiel de la DKK, 15 jours bancaires avant la tenue de l'Assemblée générale.

Aucun souscripteur de parts d'investissement ne peut obtenir un nombre de votes, conformément à ses propres parts, qui dépasse 1% du nominal total en DKK des parts d'investissement en circulation à tout moment dans le compartiment concerné par le vote. En ce qui concerne les votes communs, le nombre de votes ne peut pas dépasser 1% du nominal total en DKK de la totalité des parts en circulation.

15 Privilèges

Aucune part d'investissement ne confère à son détenteur un quelconque droit privilégié.

16 Négociabilité

Les parts d'investissement des compartiments émettant des certificats sont librement négociables.

Si un investisseur souhaite céder des parts dans un compartiment de la société pour en acheter dans un autre, les conditions habituelles sont appliquées.

17 Emprunts et financement provisoire des transactions

La société ou un compartiment ne peut pas contracter d'emprunt. Cependant, la société est autorisée par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) à contracter des emprunts à court terme correspondant à un maximum de 10% des capitaux du compartiment, à l'exception d'emprunts aux fins d'investissement, voir également l'article 8 des statuts.

18 Dissolution de la société d'investissement ou d'un compartiment

Toute résolution visant la dissolution de la société exige que la proposition soit adoptée par au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux étant représentés à l'Assemblée générale.

Toute résolution visant la dissolution d'un compartiment doit être adoptée par les investisseurs du compartiment lors de l'Assemblée générale. L'adoption requière au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux du compartiment étant représentés à l'Assemblée générale.

Toute résolution visant la dissolution d'une classe de parts doit être adoptée par les investisseurs de la classe concernée lors de l'Assemblée générale. L'adoption requière au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux de la classe de parts étant représentés à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration juge quand les conditions pour la dissolution de la société, d'un compartiment ou d'une classe de parts sont réunies. Les conditions menant à la proposition de résiliation ou de fusion d'une unité à l'Assemblée générale peuvent être les suivantes : l'unité n'est plus rentable, une modification de la législation fiscale implique que le potentiel de performance est devenu inexistant, le domaine d'investissement de l'unité est également couvert par d'autres unités, les ressources peuvent être utilisées de manière plus efficace. Cette liste n'est pas exhaustive. L'évolution des marchés et d'autres circonstances peuvent également influencer une telle décision.

19 Société de gestion

La société a conclu un accord de gestion avec :

Jyske Invest Fund Management A/S

Vestergade 8-16

DK-8600 Silkeborg

No. CVR 15 50 18 39

La société de gestion s'occupe de la gestion quotidienne et prend en charge les investissements, la gestion, la négociation et la commercialisation des compartiments de la société d'investissement. L'accord implique que toute délégation d'accords de conseil en investissement ou de gestion de portefeuille au tiers doit être approuvée au préalable par le Conseil d'administration de la société. Dans le cadre de la politique de sélection de distributeurs, la société peut déléguer des accords sur la distribution sans l'accord préalable du Conseil d'administration. D'autres tâches liées à la gestion quotidienne peuvent être déléguées au tiers après approbation du Conseil d'administration de la société.

Conformément aux statuts, les frais totaux d'administration ne doivent pas dépasser 2% de la valeur moyenne des capitaux du compartiment ou de la classe de part dans l'exercice.

Les frais d'administration correspondent aux frais liés à l'exploitation du compartiment et incluent les frais directs et la quote-part des frais communs du compartiment, comme les frais informatiques, les salaires, les commissions de gestion et les commissions de conseil. Par frais communs, nous entendons les frais qui ne s'appliquent pas à un seul compartiment ou classe de parts.

Pour les compartiments investissant une partie importante des capitaux dans d'autres sociétés d'investissement, les frais d'administration totaux des sociétés d'investissement dans lesquelles investissent ces compartiments ne doivent pas dépasser 3% de la valeur moyenne des capitaux dans l'exercice.

Les frais d'administration en % (TER) des compartiments ou des classes de parts de l'actif moyen du portefeuille pour les 5 dernières années figurent en annexe 8.

Jyske Bank A/S, qui est également la société dépositaire de la société d'investissement, détient Jyske Invest Fund Management.

La direction de la société de gestion

Monsieur Jan Houmann

Directeur général

19.1 Rémunération de la société de gestion

La rémunération payée à la société de gestion est composée d'une commission de gestion et des frais de gestion établis comme un taux fixe des capitaux du compartiment ou de la classe de parts.

Les rémunérations de chaque compartiment ou classe de parts figurent en annexe 7.

Commission de gestion

La commission de gestion couvre les paiements liés à la commercialisation des parts, aux conseils et à la gestion du portefeuille, voir également le chapitre « Accords de conseils boursiers et de gestion de portefeuille ».

Frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les frais liés à la gestion quotidienne de la société assurée par la société de gestion ainsi que d'autres frais liés au Conseil d'administration, à la direction, à l'audit, à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) et aux autres autorités publiques, à la bourse, à la tenue de l'Assemblée générale, au registre des détenteurs, à la tenue du marché, aux activités d'informations et de commercialisation, aux frais de comptes-titres, à VP Investor Services A/S, aux commissions du dépositaire et aux frais bancaires habituels.

Ne sont pas inclus dans les frais de gestion les frais de courtage, les frais d'entrée et de sortie, les frais éventuels pour conseils externes (par exemple conseils juridiques et comptables) ainsi que les frais liés aux transactions extraordinaires à l'étranger en relation avec des dividendes.

20 Dépositaire

La société a conclu un accord de dépositaire avec :

Jyske Bank A/S

Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg
No. CVR 17 61 66 17

La banque, qui détend la société de gestion à 100%, prend en charge toutes les missions liées à la fonction de dépositaire au nom de la société. Nous attirons votre attention particulièrement sur les éléments ci-dessous.

Dépôt de valeurs mobilières et de liquidités

La société d'investissement a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui a pour mission la gestion administrative des instruments et des liquidités et leur conservation, conformément à la loi concernant les OPCVM, à l'ordonnance sur les obligations du dépositaire et aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Jyske Bank assure également les contrôles et les obligations fixés. Les frais liés au dépôt s'élèvent à 198.000 DKK qui sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

En sa qualité de société dépositaire, Jyske Bank A/S a conclu un accord de dépôt d'instruments financiers étrangers avec Bank of New York Mellon. Cette dernière a délégué une partie des dépôts à d'autres établissements financiers étrangers. La liste des tiers avec lesquels la société a conclu un accord de dépôt est disponible sur www.jyskebank.dk/list-of-subcustodians

Certaines actions de classe A et obligations chinoises peuvent être négociées sur Hong Kong Stock Exchange par l'intermédiaire de Stock Connect et Bond Connect. Hong Kong Securities Clearing Company Ltd. et Hong Kong Monetary Authority conservent, conformément à la législation chinoise, les valeurs mobilières qui sont négociées via Stock Connect et Bond Connect. Ces valeurs ne sont donc pas conservées physiquement par le dépositaire de la société d'investissement ou des tiers dépositaires. Les bourses attachées à Stock Connect et Bond Connect sont Shanghai, Shenzhen et Hong Kong. Elles sont toutes membres de la WFE (World Federation of Exchanges).

Un droit de garde est payé pour chaque compartiment. Il est calculé selon la nature des titres et de leur valeur. Le droit de garde (dit « VP ») habituel s'élève à max. 0,01% pour les titres danois et à entre 0,04 et 0,30% pour les titres étrangers, en fonction du pays en question. Les frais liés au dépôt sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

Chaque compartiment paie une commission de risque d'entre 0,00 et 0,30% basée sur le pays de cotation des titres. Cette commission est incluse dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

Dépôt

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S concernant le dépôt des titres pour les investisseurs qui le souhaitent. Les frais liés au dépôt s'élèvent à 100.000 DKK qui sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

Intermédiaire financier/distribution

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui assure la vente des parts d'investissement des compartiments. Jyske Bank A/S assure également les paiements éventuels aux investisseurs et peut prendre en charge les entrées et les sorties.

De plus, l'accord implique que Jyske Bank A/S fournit, via Jyske Bank Private Banking Copenhague (tél. +45 89 89 63 23), des conseils sur les certificats d'investissement en dépôt chez des établissements financiers n'ayant pas conclu d'accord concernant la société d'investissement.

La banque fixe elle-même ses actions de commercialisation dans le but d'augmenter les souscriptions des parts. Jyske Invest Fund Management A/S peut parallèlement mettre en œuvre ses propres initiatives de commercialisation.

À titre d'honoraires, chaque compartiment paie une commission basée sur le cours moyen de ses parts d'investissement. La commission est incluse dans la commission de gestion, voir également l'annexe 7.

Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

Souscription

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui propose des activités d'émission à l'occasion de souscriptions. Pour connaître les honoraires, reportez-vous aux informations pour chaque compartiment.

Vente et achat de titres

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S concernant la vente et l'achat de titres. La commission, qui est basée sur le cours, ne peut pas dépasser le taux suivant pour chaque compartiment :

Compartiments obligations	0,00%
Compartiments actions	0,03%
Compartiments diversifiés	0,01%

À cela s'ajoutent les frais des pays étrangers et frais éventuels à d'autres opérateurs financiers.

Fixation des prix

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui fixe quotidiennement les prix pour les parts d'investissement des compartiments, sous réserve de circonstances particulières. La fixation des prix est établie conformément aux informations données dans le chapitre « Méthode de prix pour la souscription et le rachat ».

Les honoraires pour ce service s'élèvent à un total de 3,08 millions DKK pour tous les compartiments. Les honoraires sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

21 Accord de conseils boursiers et de gestion de portefeuille

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord de conseil boursier avec le dépositaire :

Jyske Bank A/S
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg

L'activité principale du dépositaire est la gestion bancaire, y compris le conseil en investissement et la gestion de portefeuille.

L'accord implique que Jyske Bank A/S fournit des conseils d'investissement à tous les compartiments. Les propositions sont présentées à Jyske Invest Fund Management A/S qui prend les décisions d'investissement finales. Les conseils doivent prendre en compte les directives fixées par le Conseil d'administration pour chaque compartiment.

Pour cette prestation de conseil, chaque compartiment paie à Jyske Bank A/S des honoraires. Ces honoraires de conseil sont inclus dans la commission de gestion indiquée dans l'annexe 7.

22 Accords de licence d'indice

MSCI Limited

Un accord de licence a été conclu entre la société d'investissement et MSCI Limited (ci-après « MSCI ») permettant l'utilisation d'indices MSCI dans plusieurs compartiments ainsi que l'utilisation d'indices composites comportant des indices MSCI.

Jyske Invest Fund Management A/S calcule les performances composites sur la base des données de clôture des indices avec la permission de MSCI (ci-après « Données MSCI »). Pour dissiper tout doute, il est précisé que MSCI n'est ni « administrateur de Benchmark », ni « contributeur », ni « déclarant », ni « contributeur supervisé » des indices composites. De plus, les Données MSCI ne doivent pas être considérées comme une « contribution » ou une « transmission » par rapport aux indices composites dans le sens donné par les dispositions, la législation, les

normes et les règlements internationaux. Les Données MSCI sont mises à disposition telles quelles, sans garantie ou responsabilité. Toute reproduction et distribution des données est interdite. MSCI ne fait aucune déclaration quant à la pertinence d'un placement ou d'une stratégie. MSCI ne supporte, ne promeut, n'émet, ne vend, ne conseille, ne recommande et ne confirme aucun investissement ou aucune stratégie, notamment en ce qui concerne les produits financiers ou stratégies utilisant ou suivant des données, des modèles, des résultats d'analyse ou d'autres supports ou informations établis par MSCI.

J.P. Morgan Securities LLC

La société a conclu un accord de licence avec J.P. Morgan Securities LLC (« J.P. Morgan ») permettant l'utilisation d'indices J.P. Morgan dans plusieurs compartiments ainsi que l'utilisation d'indices composites comportant des indices J.P. Morgan.

Les informations proviennent de sources estimées fiables. Cependant, J.P. Morgan ne garantit pas leur exactitude ou exhaustivité. L'indice est utilisé avec sa permission. Il est interdit de copier, d'utiliser ou de distribuer l'indice sans l'accord écrit préalable de J.P. Morgan. Copyright 2018, J.P. Morgan Chase & Co. Tous droits réservés.

Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated

Un accord de licence a été conclu entre la société d'investissement et Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated (ci-après « BofAML ») permettant l'utilisation d'indices BofAML dans plusieurs compartiments ainsi que l'utilisation d'indices composites comportant des indices BofAML.

BofAML autorise l'utilisation d'indices BofAML et de données y référant tel quels. BofAML ne donne aucune déclaration, ne garantit la convenance, la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des indices BofAML ou de toute donnée connexe comprise ou établie à partir des indices et n'assume aucune responsabilité à l'égard de leur utilisation. BofAML ne supporte, n'autorise et ne recommande Investeringsforeningen Jyske Invest ou aucun de ses produits ou services.

Nordea Bank Abp

Un accord de licence a été conclu avec Nordea Bank Abp (ci-après « Nordea ») permettant l'utilisation d'indices détenus par Nordea ainsi que l'utilisation d'indices composites intégrant des indices Nordea. Nordea autorise l'utilisation de ses indices et de données y référant tel quels. Nordea ne donne aucune déclaration, ne garantit la convenance, la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de ses indices ou de toute donnée connexe comprise ou établie à partir de ces indices et n'assume aucune responsabilité à l'égard de leur utilisation. Nordea ne supporte, n'autorise et ne recommande Investeringsforeningen Jyske Invest ou aucun de ses produits ou services.

23 Conseil d'administration

Monsieur Hans Frimor (Président)
professeur d'université

Madame Jane Soli Preuthun (Vice-présidente)
responsable investissement

Monsieur Bo Sandemann Rasmussen
professeur d'université

Monsieur Bjarne Staael
économiste

24 Commissaire aux comptes

EY Godkendt Revisionspartnerselskab
Dirch Passers Allé 36
DK-2000 Frederiksberg

No. CVR 30 70 02 28

25 Rémunérations

Pour le dernier exercice clos (2021) de la société Investeringsforeningen Jyske Invest International, les rémunérations du Conseil d'administration, de la direction et de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) étaient les suivantes (en milliers DKK) :

Conseil d'administration	44
Direction	138
Finanstilsynet	121

Les rémunérations sont, conformément aux statuts, calculées comme la part de la société d'investissement dans les postes correspondants de la société de gestion.

26 Autorité de contrôle

L'autorité de contrôle des sociétés d'investissement danoises est :

Finanstilsynet
Tél. : +45 3355 8282
www.finanstilsynet.dk

27 Statuts, Informations clés à l'investisseur, rapports annuels, etc.

Partie intégrante du prospectus, les statuts de la société sont disponibles sur jyskeinvest.com.

Les informations clés résumant les informations essentielles concernant chaque compartiment, le prospectus et les rapports semestriel et annuel sont délivrés gratuitement sur simple demande à la société et peuvent également être téléchargés sur www.jyskeinvest.com.

Voir également le chapitre « Informations et paiements » ci-après.

28 Informations et paiements

Les informations clés, le prospectus, les statuts et les rapports semestriel et annuel sont délivrés gratuitement. Les informations concernant les prix d'entrée et de sortie ainsi que les valeurs intrinsèques sont publiées au moins deux fois par mois sur jyskeinvest.com. Les unités mentionnées ci-après reçoivent des ordres concernant le rachat de parts d'investissement et le paiement aux investisseurs conformément à l'article 92 de la directive 2009/65/CE.

Danemark et Norvège :

Jyske Bank A/S
Private Banking
Vesterbrogade 9
DK-1780 Copenhagen V
Danemark

France :

BNP Paribas Securities Services
3, rue d'Antin
F-75002 Paris
France

Grande-Bretagne :

JPMorgan Chase Bank N.A.
Paying Agency Department
1 Chaseside
Bournemouth
Dorset

Gibraltar :

Trusted Novus Bank
76, Main Street
P.O. Box 143
Gibraltar

BH7 7DA
Grande-Bretagne

Luxembourg :

UBS Europe SE
Luxembourg Branch
33A, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Espagne :

ALLFUNDS BANK, S.A.
C/de los Padres Dominicos, 7
28050 Madrid
Espagne

Suède :

MFEX Mutual Funds Exchange AB
Linnégatan 9-11
SE-114 47 Stockholm
Suède

Autriche :

Erste Bank der oesterreichi-
schen Sparkassen AG
Am Belvedere 1
A-1100 Vienne
Autriche
E-mail :
foreignfunds0540@erstebank.at

28.1 Informations spécifiques aux investisseurs de la République fédérale d'Allemagne

Les informations clés, le prospectus, les statuts et les rapports semestriel et annuel sont délivrés gratuitement. Les informations concernant les prix d'entrée et de sortie ainsi que les valeurs intrinsèques sont publiées au moins deux fois par mois sur jyskeinvest.com. Les investisseurs allemands peuvent demander la remise des documents en support papier auprès de l'agence allemande.

Les unités mentionnées ci-après reçoivent des ordres concernant le rachat de parts d'investissement et le paiement aux investisseurs :

Jyske Bank A/S
Filiale Hamburg
Ballindamm 13
Postfach 103323
D-20095 Hamburg
Allemagne

29 Calendrier financier prévu

Mars 2023	Rapport annuel 2022
Mars 2023	Assemblée générale ordinaire
Août 2023	Rapport semestriel 2023

30 Responsable de réclamations

Contactez votre conseiller habituel pour toute réclamation concernant vos comptes et dépôts ou les conseils en investissement.

Toute réclamation concernant Jyske Invest doit être adressée à :

Jyske Invest Fund Management A/S
Vestergade 8-16
DK-8600 Silkeborg
A l'attention du directeur général 
Objet : « Réclamation »

Mail : jyskeinvest@jyskeinvest.dk

En cas de rejet d'une réclamation, vous pouvez contacter la commission danoise d'arbitrage financier :

Sekretariatet for de finansielle ankenævni
St. Kongensgade 62, 2. sal
DK-1264 Copenhagen K

sek@fanke.dk
Tél. + 45 35 43 63 33
www.fanke.dk

Les réclamations d'investisseurs professionnels ne seront traitées que dans la mesure où elles ont les mêmes caractéristiques qu'une réclamation déposée par un investisseur particulier.

31 Clause de non-responsabilité

Le présent prospectus est élaboré en danois et, ensuite, traduit en français. En cas de non-conformité entre les différentes versions, la version danoise prévaut.

Le prospectus a été élaboré conformément au droit danois et à la législation européenne. Le prospectus est transmis à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), conformément aux dispositions en vigueur de la loi sur les sociétés d'investissement.

Le prospectus a obtenu l'agrément des autorités compétentes en Grande-Bretagne, à Gibraltar, en Espagne, en Allemagne, en Hollande, au Luxembourg, en Norvège, en Suède et, pour une partie, en France et en Autriche, en vue de la vente et de la commercialisation des parts d'investissement des compartiments mentionnés dans le prospectus.

La distribution du prospectus dans d'autres pays que ceux mentionnés ci-dessus peut être soumise à certaines restrictions. Les personnes entrant en possession du prospectus ont l'obligation de s'informer et de respecter d'éventuelles restrictions. Les compartiments concernés par le prospectus ne peuvent, ni être émises à la souscription, ni être vendues aux investisseurs domiciliés aux États-Unis ou ayant des attaches similaires aux États-Unis.

Les parts d'investissement présentées dans le présent prospectus ne peuvent être ni proposées, ni vendues aux citoyens russes, aux personnes physiques résidant en Russie ou aux personnes morales, unités ou organismes établis en Russie. L'interdiction ne concerne pas des ressortissants de l'Union Européenne ou des personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne.

Les parts d'investissement présentées dans le présent prospectus ne peuvent être ni proposées, ni vendues aux citoyens biélorusses, aux personnes physiques résidant en Biélorussie ou aux personnes morales, unités ou organismes établis en Biélorussie. L'interdiction ne concerne pas des ressortissants de l'Union Européenne ou des personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union Européenne.

Le prospectus n'est pas une offre de vente ou une invitation à donner une offre. Il n'est pas destiné aux personnes résidant dans des juridictions pour lesquelles il n'a pas obtenu l'agrément.

Les informations données dans le présent prospectus ne peuvent pas être considérées, ni comme des conseils en investissement, ni comme tout autre forme de conseil. Il est conseillé aux investisseurs de chercher des conseils individuels en accord avec ses propres conditions d'investissement et d'imposition.

32 Date de publication du prospectus

Le prospectus est publié le 9. Février 2023.

Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

ANNEXE 1 Nos. ISIN, LEI, SE et FT

Compartiment/classe de parts	ISIN	LEI	No. SIRET	No. FT
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	DK0016261910	529900O3H7QSHFMSL573	12259565	11066-023
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	DK0016262728	529900JNAN509KUGHB83	12259611	11066-032
Jyske Invest Global Equities CL	DK0016259930	52990047WTC0L2IF0E92	12259964	11066-004
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	DK0060512358	529900CZP0N0L87YNW31	33491689	11066-045
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	DK0016261670	529900CSFDSFD9CY9Y67	12260229	11066-008
Jyske Invest Stable Strategy CL		529900GWP7RNEGZ9ER15		
Jyske Invest Stable Strategy EUR	DK0016262058		37588393	11066-028-001
Jyske Invest Stable Strategy USD	DK0060729259		37588555	11066-028-002
Jyske Invest Stable Strategy GBP	DK0060729333		37588598	11066-028-003
Jyske Invest Balanced Strategy CL		5299006GP5WECZWH2F47		
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	DK0016262132		34192618	11066-029-001
Jyske Invest Balanced Strategy USD	DK0060656197		34192596	11066-029-002
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	DK0060004794	529900WVBJ24OE0TTK72	28610580	11066-036
Jyske Invest Growth Strategy CL	DK0016262215	529900YWBPFZXBRBWJ32	12260318	11066-030
Jyske Invest Aggressive Strategy (Autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	DK0016262488 (DK0060005924)	529900UZ7KHQX4BYE484	12260326	11066-031

ANNEXE 2 Date de création

Compartiment/classe de parts	Date de création/ Date d'agrément de Finanstilsynet
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	01.02.2000
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	12.11.2001
Jyske Invest Global Equities CL	15.12.1993
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	07.11.2013
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	12.04.1991
Jyske Invest Stable Strategy CL	
Jyske Invest Stable Strategy EUR	24.07.2000
Jyske Invest Stable Strategy USD	12.04.2016
Jyske Invest Stable Strategy GBP	12.04.2016
Jyske Invest Balanced Strategy CL	
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	24.07.2000
Jyske Invest Balanced Strategy USD	25.09.2015
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	13.12.2004
Jyske Invest Growth Strategy CL	24.07.2000
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	24.07.2000

ANNEXE 3 Commercialisation et distribution ou capitalisation

Compartiment/classe de parts	Distribution ou capitalisation	Devises de commercialisation
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Global Equities CL	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
Jyske Invest Stable Strategy CL		
Jyske Invest Stable Strategy EUR	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Stable Strategy USD	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Stable Strategy GBP	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Balanced Strategy CL		
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Balanced Strategy USD	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
Jyske Invest Growth Strategy CL	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR

ANNEXE 4 Exposition aux risques

Compartiment/classe de parts	Compartiment actions	Compartiment obligations	Compartiment diversifié	Couverture	Non couverture	Risque de change	Marchés émergents	Risque de tirage	Gestion active	Risque de modèle	Risque de répartition	Risque de matières premières	Investissements alternatifs	Facteurs de risque généraux
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL		●			○	●	●	○	●					●
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL		●			○		●	○	●					●
Jyske Invest Global Equities CL	●			○		●	●		●					●
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	●			○		●	●		●					●
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation		●			○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Stable Strategy CL														
Jyske Invest Stable Strategy EUR			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Stable Strategy USD			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Stable Strategy GBP			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Balanced Strategy CL														
Jyske Invest Balanced Strategy EUR			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Balanced Strategy USD			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Dynamic Strategy CL			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Growth Strategy CL			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	●			○		○	●		●		○			●

Le ○ indique que le compartiment est exposé à ce risque spécifique.

Pour plus d'informations sur chaque risque, voir le chapitre « Risques » pour chaque marché d'investissement.

ANNEXE 5 Frais max. d'entrée en pour cent

Compartiment/classe de parts	Total au maximum*	Honoraires aux intermédiaires financiers (max.)	Dont frais de commercialisation	Courtage et autres frais commerciaux directs liés à l'achat d'instruments financiers	Autres frais commerciaux dérivés liés à l'achat d'instruments financiers	Frais d'administration liés à l'émission et au rachat
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	2,50	2,00	0,00	0,00	0,50	0,00
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	2,50	2,00	0,00	0,00	0,50	0,00
Jyske Invest Global Equities CL	2,11	2,00	0,00	0,08	0,03	0,00
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	2,11	2,00	0,00	0,08	0,03	0,00
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	1,73	1,50	0,00	0,00	0,23	0,00
Jyske Invest Stable Strategy CL						
Jyske Invest Stable Strategy EUR	3,21	3,00	0,00	0,03	0,18	0,00
Jyske Invest Stable Strategy USD	3,21	3,00	0,00	0,03	0,18	0,00
Jyske Invest Stable Strategy GBP	3,21	3,00	0,00	0,03	0,18	0,00
Jyske Invest Balanced Strategy CL						
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	3,18	3,00	0,00	0,05	0,13	0,00
Jyske Invest Balanced Strategy USD	3,18	3,00	0,00	0,05	0,13	0,00
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	3,16	3,00	0,00	0,06	0,10	0,00
Jyske Invest Growth Strategy CL	3,15	3,00	0,00	0,07	0,08	0,00
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	3,10	3,00	0,00	0,07	0,03	0,00

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le Conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode de prix simple modifiée peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur jyskeinvest.com.

ANNEXE 6 Frais max. de sortie en pour cent

Compartiment/classe de parts	Total au maximum*	Dont frais de commercialisation	Dont courtage et autres frais commerciaux directs liés à la vente d'instruments financiers	Dont autres frais commerciaux dérivés liés à la vente d'instruments financiers	Frais d'administration liés à l'émission et au rachat
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00
Jyske Invest Global Equities CL	0,07	0,00	0,04	0,03	0,00
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	0,09	0,00	0,06	0,03	0,00
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	0,23	0,00	0,00	0,23	0,00
Jyske Invest Stable Strategy CL					
Jyske Invest Stable Strategy EUR	0,19	0,00	0,01	0,18	0,00
Jyske Invest Stable Strategy USD	0,19	0,00	0,01	0,18	0,00
Jyske Invest Stable Strategy GBP	0,19	0,00	0,01	0,18	0,00
Jyske Invest Balanced Strategy CL					
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	0,15	0,00	0,02	0,13	0,00
Jyske Invest Balanced Strategy USD	0,15	0,00	0,02	0,13	0,00
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	0,13	0,00	0,03	0,10	0,00
Jyske Invest Growth Strategy CL	0,11	0,00	0,03	0,08	0,00
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	0,07	0,00	0,04	0,03	0,00

* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le Conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode de prix simple modifiée peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur jyskeinvest.com.

ANNEXE 7 Commission de gestion et frais de gestion en pour cent

Compartiment/classe de parts	Commission de gestion* (dont frais de gestion)	Frais de gestion
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	0,95 (0,300)	0,227
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	0,95 (0,300)	0,221
Jyske Invest Global Equities CL	1,25 (0,550)	0,262
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	1,25 (0,550)	0,232
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	0,65 (0,150)	0,232
Jyske Invest Stable Strategy CL		
Jyske Invest Stable Strategy EUR	0,94 (0,240)	0,212
Jyske Invest Stable Strategy USD	0,94 (0,240)	0,212
Jyske Invest Stable Strategy GBP	0,94 (0,240)	0,212
Jyske Invest Balanced Strategy CL		
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	1,225 (0,375)	0,221
Jyske Invest Balanced Strategy USD	1,225 (0,375)	0,221
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	1,275 (0,425)	0,229
Jyske Invest Growth Strategy CL	1,45 (0,500)	0,242
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	1,50 (0,550)	0,239

** La commission de gestion est incluse dans les frais d'administration totaux, voir l'annexe 8 et le chapitre « Généralités concernant les chiffres clefs ».

ANNEXE 8 Frais d'administration en pour cent (TER) sur 5 ans

Compartiment/classe de parts	2017	2018	2019	2020	2021
Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL	1,15	1,16	1,16	1,16	1,17
Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL	1,14	1,15	1,15	1,15	1,16
Jyske Invest Global Equities CL	1,45	1,63	1,63	1,64	1,52
Jyske Invest Equities Low Volatility CL	1,47	1,61	1,61	1,62	1,50
Jyske Invest Income Strategy CL i likvidation	0,84	0,87	0,87	0,87	0,88
Jyske Invest Stable Strategy CL					
Jyske Invest Stable Strategy EUR	1,08	1,13	1,13	1,13	1,14
Jyske Invest Stable Strategy USD	1,06	1,13	1,13	1,13	1,14
Jyske Invest Stable Strategy GBP	1,05	1,13	1,13	1,13	1,14
Jyske Invest Balanced Strategy CL					
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	1,33	1,42	1,42	1,42	1,44
Jyske Invest Balanced Strategy USD	1,33	1,42	1,42	1,42	1,44
Jyske Invest Dynamic Strategy CL	1,39	1,48	1,48	1,48	1,50
Jyske Invest Growth Strategy CL	1,71	1,81	1,81	1,81	1,71
Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL i likvidation	1,73	1,86	1,86	1,86	1,75

* Le compartiment/la classe de parts ayant été créé(e) en cours d'année, les données de la 1^{ère} année ne concernent pas une année entière.

Les frais d'administration en pour cent des compartiments sont établis de la manière suivante :

$$\text{Total des frais d'administration/ actif moyen du portefeuille} \times 100.$$

L'actif moyen du portefeuille exprime la valeur moyenne des actifs calculés quotidiennement au cours de l'exercice.

ANNEXE 9 Informations en matière de durabilité

Cette annexe contient les informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8 du Règlement « Disclosure » et aux articles 5 et 6 du Règlement « Taxonomie ». Les informations concernent les compartiments suivants :

- Jyske Invest Global Equities CL
- Jyske Invest Equities Low Volatility CL

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:

Jyske Invest Global Equities CL

Identifiant d'entité juridique:

52990047WTCOL2IF0E92

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ...%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ...% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: ...%

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales par les mesures suivantes :

Réduction des émissions de CO2e

- Le compartiment vise la réduction des émissions de CO2e.

Exclusions

Le compartiment exclut les sociétés :

- qui peuvent être associées à des armes controversées,

- qui violent des conventions et standards internationaux généralement reconnus et qui ne montrent pas de volonté de dialogue ou d'amélioration,

- en fonction de critères déterminés basés sur des caractéristiques environnementales et sociales.

Engagement actionnarial

Le compartiment cherche à influencer les sociétés par son engagement actionnarial. Cela se fait par des échanges engagés et/ou par l'exercice de ses droits de vote.

Intégration ESG

Le compartiment intègre des informations sur les conditions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales est évaluée par les indicateurs de durabilité suivants :

Réduction des émissions CO2e

Indicateur évalué par le calcul de l'empreinte CO2e du portefeuille par million de DKK investis par rapport au benchmark et à un taux de réduction CO2e annuel défini.

Exclusions

Indicateur évalué par la quote-part des sociétés exclues des investissements selon les principes d'exclusion du compartiment.

Engagement actionnarial

Indicateur évalué en fonction du nombre d'échanges et de propositions concernant des caractéristiques environnementales et sociales ainsi que des éléments de gouvernance y associés soumis au vote à l'Assemblée générale.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs?

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

- Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui

Non

Visant une émission de CO2e moins importante que celle de l'indice de référence désigné, le compartiment tient compte des indicateurs pour les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte CO2e.

Le compartiment prend en compte l'exposition aux sociétés du secteur des combustibles fossiles qui produisent du charbon thermique et des sables bitumineux ou qui participent à la production d'électricité basée sur le charbon. L'identification est faite par screening en fonction de l'activité et peut mener à l'exclusion de la société.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

Le compartiment suit une stratégie de gestion de portefeuille active afin de réaliser les caractéristiques environnementales et sociales.

Réduction CO2e

La réduction de CO2e est intégrée dans la stratégie d'investissement au niveau du portefeuille et au niveau des sociétés. Le portefeuille suit une voie de réduction de CO2e définie. Les gros émetteurs sont identifiés et leurs projets de transition vers une société à faible émission sont évalués.

Exclusion

Avant de prendre une décision d'investissement, un screening des sociétés est effectué afin d'éviter des investissements contraires aux principes d'exclusion du compartiment. A cela s'ajoute un screening régulier du portefeuille pendant la période d'investissement.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune de caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Réduction CO2e

Le compartiment investit en conformité avec les exigences en matière de réduction de CO2e définies dans le Climate Transition Benchmark (CTB) de l'UE qui soutient la transition vers une société à faibles émissions. Sur la base des chiffres fin 2020, l'empreinte CO2e du compartiment devrait se situer au minimum 30% sous le niveau du benchmark avec un taux de réduction annuel de 7%. Sous réserve de méthodes d'analyse modifiées et de données incomplètes.

Exclusions

Le compartiment exclut les sociétés qui peuvent être liées aux armes controversées telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munition ou les armes biologiques ou les sociétés qui violent le traité de l'ONU sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le compartiment exclut les sociétés qui violent les conventions et standards internationaux généralement reconnus, notamment concernant les droits de l'homme, les droits des travailleurs, l'environnement et la lutte contre la corruption et qui ne montrent pas de volonté d'amélioration. L'exclusion repose sur les données disponibles auprès du fournisseur de données choisi (Sustainalytics).

Le compartiment utilise des stratégies d'exclusion qui reposent sur des caractéristiques environnementales et sociales. Sont exclues du compartiment :

- les sociétés qui produisent du charbon thermique (plus de 5% du chiffre d'affaires),
- les sociétés qui produisent des sables bitumineux (plus de 5% du chiffre d'affaires),
- les sociétés qui sont associées à la production d'électricité basée sur le charbon (plus de 30% du chiffre d'affaires),
- les sociétés qui produisent des produits du tabac (plus de 5% du chiffre d'affaires),
- les sociétés avec une notation ESG de CCC.

Sous réserve de la non-identification de dépassements mineurs de quelques sociétés.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

Engagement actionnarial

Le compartiment cherche à influencer les sociétés par l'engagement actionnarial. Il est évalué sur la base :

- du nombre d'échanges avec les sociétés sur les caractéristiques environnementales et sociales ainsi que des caractéristiques en matière de gouvernance associée,
- du nombre de résolutions portant sur les caractéristiques environnementales et sociales ainsi que des caractéristiques en matière de gouvernance associée soumises au vote de l'Assemblée générale.

Le nombre d'échanges et de résolutions soumises au vote doit être supérieur à 0.

Intégration ESG

Les investissements sont réalisés sur la base d'une analyse de durabilité reposant sur une scorecard interne pour chaque société. Les mesures sont basées sur le nombre d'investissements pour lesquels il existe une scorecard avec un critère minimum de 90%.

● **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

Le compartiment ne s'est pas engagé sur un taux minimum en vue de réduire les investissements réalisés avant la mise en place de la stratégie d'investissement.

● **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?**

Le compartiment intègre des informations concernant des conditions en matière de gouvernance dans son processus d'investissement. L'évaluation continue des pratiques de bonne gouvernance doit assurer une image plus nuancée des revenus potentiels et de la valorisation des sociétés. Le screening normatif comporte une estimation des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne le respect des normes, des principes et des recommandations par exemple en matière de fiscalité, des droits des travailleurs, de corruption et de subordination. Les principes et recommandations pris en compte sont notamment les principes du Pacte mondial de l'ONU, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des conventions telles que la Convention de l'ONU contre la corruption et l'article 111 de la Convention de l'OIT.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

#1 Alignés sur les caractéristiques E/S. 100% des investissements du compartiment sont susceptibles d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Le pourcentage couvre les investissements en actions concernés par les exclusions et les réductions CO2e du compartiment.

#2 Autre. 0% des investissements sont susceptibles d'être réalisés dans d'autres types d'investissements. Cependant, le compartiment peut détenir des liquidités et des produits dérivés. Ces derniers ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

L'investissement en produits dérivés n'est pas conforme aux caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental conforme au système de classification de l'UE (le Règlement Taxinomie).

Le compartiment peut investir dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE, mais ces investissements ne sont pas en soi déterminants pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Aucune proportion minimale d'investissement n'a été fixée pour les activités de transition et les activités favorisantes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Aucune proportion minimale d'investissement n'a été fixée pour les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

Aucune proportion minimale d'investissement n'a été fixée pour les investissements durables sur le plan social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

L'investissement en produits dérivés et en liquidités n'est pas conforme aux caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

Les investissements ont été choisis pour des raisons de performance et/ou de risques et afin d'assurer une meilleure dispersion.

Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

Vous trouverez plus d'informations spécifiques au compartiment sur le site web : www.jyskeinvest.com.

Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dénomination du produit:

Jyske Invest Equities Low Volatility CL

Identifiant d'entité juridique:

529900CZP0N0L87YNNW31

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif environnemental**: ...%

Il **promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ...% d'investissements durables

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il réalisera un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social**: ...%

Il promeut des caractéristiques E/S, mais **ne réalisera pas d'investissements durables**

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales et sociales par les mesures suivantes :

Réduction des émissions de CO2e

- Le compartiment vise la réduction des émissions de CO2e.

Exclusions

Le compartiment exclut les sociétés :

- qui peuvent être associées à des armes controversées,

- qui violent des conventions et standards internationaux généralement reconnus et qui ne montrent pas de volonté de dialogue ou d'amélioration,

- en fonction de critères déterminés basés sur des caractéristiques environnementales et sociales.

Engagement actionnarial

Le compartiment cherche à influencer les sociétés par son engagement actionnarial. Cela se fait par des échanges engagés et/ou par l'exercice de ses droits de vote.

Intégration ESG

Le compartiment intègre des informations sur les conditions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'investissement.

Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

La réalisation des caractéristiques environnementales et sociales est évaluée par les indicateurs de durabilité suivants :

Réduction des émissions CO2e

Indicateur évalué par le calcul de l'empreinte CO2e du portefeuille par million de DKK investis par rapport au benchmark et à un taux de réduction CO2e annuel défini.

Exclusions

Indicateur évalué par la quote-part des sociétés exclues des investissements selon les principes d'exclusion du compartiment.

Engagement actionnarial

Indicateur évalué en fonction du nombre d'échanges et de propositions concernant des caractéristiques environnementales et sociales ainsi que des éléments de gouvernance y associés soumis au vote à l'Assemblée générale.

Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs?

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

- Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental aligné sur le Règlement Disclosure.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui

Non

Visant une émission de CO₂e moins importante que celle de l'indice de référence désigné, le compartiment tient compte des indicateurs pour les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte CO₂e.

Le compartiment prend en compte l'exposition aux sociétés du secteur des combustibles fossiles qui produisent du charbon thermique et des sables bitumineux ou qui participent à la production d'électricité basée sur le charbon. L'identification est faite par screening en fonction de l'activité et peut mener à l'exclusion de la société.

Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il?

Le compartiment suit une stratégie de gestion de portefeuille active afin de réaliser les caractéristiques environnementales et sociales.

Réduction CO₂e

La réduction de CO₂e est intégrée dans la stratégie d'investissement au niveau du portefeuille et au niveau des sociétés. Le portefeuille suit une voie de réduction de CO₂e définie. Les gros émetteurs sont identifiés et leurs projets de transition vers une société à faible émission sont évalués.

Exclusion

Avant de prendre une décision d'investissement, un screening des sociétés est effectué afin d'éviter des investissements contraires aux principes d'exclusion du compartiment. A cela s'ajoute un screening régulier du portefeuille pendant la période d'investissement.

- **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune de caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Réduction CO₂e

Le compartiment investit en conformité avec les exigences en matière de réduction de CO₂e définies dans le Climate Transition Benchmark (CTB) de l'UE qui soutient la transition vers une société à faibles émissions. Sur la base des chiffres fin 2020, l'empreinte CO₂e du compartiment devrait se situer au minimum 30% sous le niveau du benchmark avec un taux de réduction annuel de 7%. Sous réserve de méthodes d'analyse modifiées et de données incomplètes.

Exclusions

Le compartiment exclut les sociétés qui peuvent être liées aux armes controversées telles que les mines antipersonnel, les armes à sous-munition ou les armes biologiques ou les sociétés qui violent le traité de l'ONU sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le compartiment exclut les sociétés qui violent les conventions et standards internationaux généralement reconnus, notamment concernant les droits de l'homme, les droits des travailleurs, l'environnement et la lutte contre la corruption et qui ne montrent pas de volonté d'amélioration. L'exclusion repose sur les données disponibles auprès du fournisseur de données choisi (Sustainalytics).

Le compartiment utilise des stratégies d'exclusion qui reposent sur des caractéristiques environnementales et sociales. Sont exclues du compartiment :

- les sociétés qui produisent du charbon thermique (plus de 5% du chiffre d'affaires),
- les sociétés qui produisent des sables bitumineux (plus de 5% du chiffre d'affaires),
- les sociétés qui sont associées à la production d'électricité basée sur le charbon (plus de 30% du chiffre d'affaires),
- les sociétés qui produisent des produits du tabac (plus de 5% du chiffre d'affaires).

Sous réserve de la non-identification de dépassements mineurs de quelques sociétés.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de bonne gouvernance concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

Engagement actionnarial

Le compartiment cherche à influencer les sociétés par l'engagement actionnarial. Il est évalué sur la base :

- du nombre d'échanges avec les sociétés sur les caractéristiques environnementales et sociales ainsi que des caractéristiques en matière de gouvernance associée,
- du nombre de résolutions portant sur les caractéristiques environnementales et sociales ainsi que des caractéristiques en matière de gouvernance associée soumises au vote de l'Assemblée générale.

Le nombre d'échanges et de résolutions soumises au vote doit être supérieur à 0.

Intégration ESG

Les investissements sont réalisés sur la base d'une analyse de durabilité reposant sur une scorecard interne pour chaque société. Les mesures sont basées sur le nombre d'investissements pour lesquels il existe une scorecard avec un critère minimum de 90%.

● **Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

Le compartiment ne s'est pas engagé sur un taux minimum en vue de réduire les investissements réalisés avant la mise en place de la stratégie d'investissement.

● **Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?**

Le compartiment intègre des informations concernant des conditions en matière de gouvernance dans son processus d'investissement. L'évaluation continue des pratiques de bonne gouvernance doit assurer une image plus nuancée des revenus potentiels et de la valorisation des sociétés. Le screening normatif comporte une estimation des pratiques de bonne gouvernance, notamment en ce qui concerne le respect des normes, des principes et des recommandations par exemple en matière de fiscalité, des droits des travailleurs, de corruption et de subordination. Les principes et recommandations pris en compte sont notamment les principes du Pacte mondial de l'ONU, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des conventions telles que la Convention de l'ONU contre la corruption et l'article 111 de la Convention de l'OIT.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

#1 Alignés sur les caractéristiques E/S. 100% des investissements du compartiment sont susceptibles d'atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment. Le pourcentage couvre les investissements en actions concernés par les exclusions et les réductions CO2e du compartiment.

#2 Autre. 0% des investissements sont susceptibles d'être réalisés dans d'autres types d'investissements. Cependant, le compartiment peut détenir des liquidités et des produits dérivés. Ces derniers ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

● **Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?**

L'investissement en produits dérivés n'est pas conforme aux caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

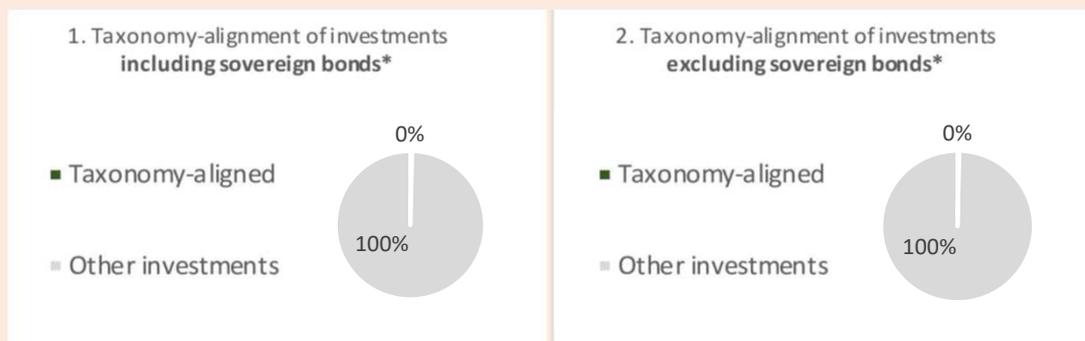
Le compartiment n'a pas défini une proportion minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental conforme au système de classification de l'UE (le Règlement Taxinomie).

Le compartiment peut investir dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE, mais ces investissements ne sont pas en soi déterminants pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

Aucune proportion minimale d'investissement n'a été fixée pour les activités de transition et les activités favorisantes.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Aucune proportion minimale d'investissement n'a été fixée pour les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social?

Aucune proportion minimale d'investissement n'a été fixée pour les investissements durables sur le plan social.



Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

L'investissement en produits dérivés et en liquidités n'est pas conforme aux caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

Les investissements ont été choisis pour des raisons de performance et/ou de risques et afin d'assurer une meilleure dispersion.

Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?

Vous trouverez plus d'informations spécifiques au compartiment sur le site web : www.jyskeinvest.com.